

ÉDITO

- 3 | Par Raphaël Bonte, président

VIE DE L'ASSOCIATION

- 4 | Zoom sur une section : *Berry et Bourges*
- 6 | Actualités diverses
- 7 | Réflexion - *L'isolement : Protection ou sanction ?*
- 8 | - *Soins psychiatriques en prison*

CONGRÈS national de l'ANVP

- 9 | Procès verbal de l'Assemblée Générale / Rapport d'activité
- 17 | Rapport d'orientation
- 18 | Rapport financier
- 20 | Motion 2006 de l'ANVP / Lettre du ministre de la Justice

ÉDITO

Les élections nationales, présidentielle et législatives, approchent. Espérons que le débat sur les questions relatives à la prison, et plus généralement sur les questions de société, sera à la hauteur des enjeux.

Au cours de son Congrès de Strasbourg, dont le contenu figure dans ce numéro, et pour contribuer au débat, l'ANVP a adopté une motion ; elle a aussi souhaité marquer sa préoccupation quant à la situation des personnes incarcérées pour de longues peines.

Notre pays est marqué par sa tradition « jacobine » et c'est particulièrement net pour les questions relatives à la Justice, domaine « régalien » par excellence.

Nous attendons donc beaucoup du niveau national pour améliorer les conditions d'exécution des peines et la réinsertion des personnes « placées sous main de justice » pour reprendre le terme officiel, bien « régalien » justement.

Et il est vrai que nous avons besoin d'une volonté politique nationale forte, tant la diversité des situations locales dilue et essouffle parfois les volontés d'amélioration.

Aujourd'hui cependant le niveau national, dans le domaine de la Justice comme dans d'autres, est en mouvement sous l'effet de la construction européenne, de la décentralisation et de la montée de la « société civile ».

Les Règles pénitentiaires européennes contribuent à une harmonisation « par le haut » des textes et des pratiques ; le Comité européen de prévention contre la Torture mène des inspections et formule des recommandations à tous les pays membres du Conseil de l'Europe.

Avec la décentralisation, la prison est de plus en plus un élément d'un ensemble local d'outils de traitement de la délinquance qui peut comprendre, si les acteurs locaux y sont favorables, de nombreux autres dispositifs : préventifs, alternatifs, de réinsertion...

La société civile est composée de plus en plus d'associations sur le thème « prison » mais aussi de collectifs permanents (GNCP, Collectif Octobre 2001...) ou temporaires, voire d'initiatives médiatiques plus ponctuelles.

C'est un défi pour l'ANVP, association implantée de longue date (bientôt 75 ans), association de terrain, dont la légitimité « objective » à prendre part au débat est évidente, mais dont la visibilité « média » voire l'identité sont moins évidentes que celles d'autres.

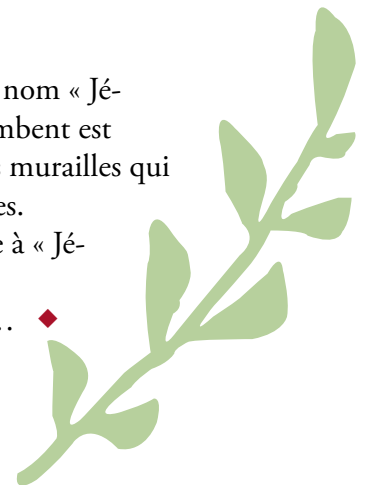
Ce constat est l'une des motivations de l'adoption d'un Projet associatif : il est important de faire mieux percevoir, en interne et auprès de nos partenaires, notre identité et nos orientations à moyen terme. Ce Projet est joint à ce numéro : il est à mettre « entre toutes les mains », il est aussi sur le site Internet et peut vous être envoyé en d'autres exemplaires sur simple demande au siège.

Dans ce contexte, le CA de notre association a également décidé de changer le nom « Jéricho ». Ce nom certes a du sens, et le symbole des murailles de Jéricho qui tombent est apprécié de nombreux visiteurs, dont la « mission » est bien de faire tomber les murailles qui nous séparent de l'Autre en général, et en l'occurrence des personnes incarcérées.

Mais, compte tenu des changements dans les références culturelles, la référence à « Jéricho » ne « parle » plus guère à beaucoup de nos concitoyens.

Nous cherchons donc un nouveau titre, qui porte sens au plus grand nombre... ♦

*Raphaël Bonte
Président*



ZOOM sur une section : Berry

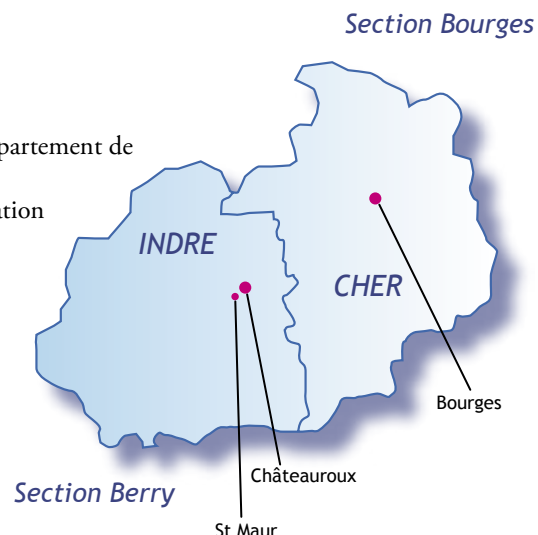
La situation géographique

Depuis 2002 la section Berry -sans changer de nom- ne regroupe plus que le département de l'Indre.

Ce département qui compte 231 139 habitants (cf. Insee 99) a une forte population carcérale répartie sur 2 établissements autour de Châteauroux, soit

2 établissements pénitentiaires

- Maison d'arrêt et le Centre de détention du Craquelin (cet établissement comptera bientôt 60 places supplémentaires)
- La Centrale de Saint Maur



La section Berry en chiffres

231 139 habitants (INSEE 1999)

596 personnes détenues

14 membres de l'ANVP

Qui sont les membres de la section Berry ?

596 personnes détenues

14 membres de l'ANVP qui visitent 32 personnes détenues

Dix femmes et quatre hommes, majoritairement à la retraite, forment l'équipe des visiteurs. Deux autres personnes sont à ce jour en lien avec nous pour connaître l'association.

Le fonctionnement

Des rendez-vous réguliers entre nous

Quatre rencontres annuelles sont l'occasion de nous retrouver

- autour d'un invité dans le but de s'informer et de se former. Quelques exemples : un juge d'application des peines, des membres du personnel pénitentiaire, des infirmières et psychologues intervenant dans ces établissements, un metteur en scène qui a monté un spectacle avec des détenus, la visite de documents des Archives départementales concernant l'histoire des prisons de Châteauroux...

-pour nous écouter les uns les autres dans nos difficultés mais aussi dans la richesse de ce que nous vivons.

-pour faire remonter des événements importants qui touchent à la vie de toute l'Association, comme les comptes rendus de congrès ou autres rencontres.

- des permanences mensuelles à la fois à la disposition des visiteurs mais aussi annoncées dans la presse et donc ouvertes à toute personne intéressée. Nous disposons d'un local que nous louons, au sein de la Maison des Associations de la ville de Châteauroux. Ce qui permet de pouvoir recevoir facilement, ou de nous y retrouver entre visiteurs pour diverses raisons.

Des rencontres avec l'Administration Pénitentiaire

- à chaque changement de direction
- dans le cadre de Commissions
- dans le cadre de réunions de visiteurs à l'initiative du SPIP
- dans le cadre de l'Association socio-culturelle (certains visiteurs s'y investissent)
- de rares mais intéressantes invitations à assister à des manifestations culturelles avec un public de détenus : lectures de textes, pièces de théâtre...
- pour des temps de travail ensemble (avec le SPIP) sur des projets comme l'aménagement des espaces de parloirs familiaux.(pour St Maur cf. bourse Zoummeroff)

Des rencontres avec d'autres associations en lien avec le milieu carcéral

- pour préparer les Journées Nationales des Prisons (qui ont permis de très intéressants débats relatés dans la presse locale)
- en allant aux assemblées générales de ces différentes associations
- en orientant les détenus vers les associations appropriées ; par exemple pour les besoins en vêtements

La section Berry participe aux Forums des Associations et est reconnue des collectivités locales dont elle reçoit certaines subventions.

Nos sujets de préoccupations sont nombreux et sans doute pas très originaux dans le paysage carcéral français, comme la santé et le suivi médical des personnes détenues, la lutte contre l'illétrisme, l'accompagnement des détenus dans leur projet de réinsertion...

Nos souhaits seraient d'aller plus avant dans nos relations avec l'A.P. Elles ne sont pas mauvaises mais pourraient porter plus de fruits dans des projets concrets d'amélioration des conditions de vie dans les prisons.

Une conclusion sous forme de projets d'avenir...

De nouveaux visiteurs désirent rejoindre notre association, ce qui est toujours encourageant. D'autre part, un groupe de paroles débutera très prochainement. Il offre l'avantage d'être gratuit, les intervenants psychologues dépendant du Centre Hospitalier de Châteauroux.

Jean-Paul BARRIOL

Visiteur à la MC de Saint Maur

ZOOM sur une section : Bourges

BOURGES la ville du « PRINTEMPS », se situe au centre de la France.

La Maison d'Arrêt du BORDIOT (en berrichon : bord de l'eau), tout comme la cathédrale, est au centre de la ville et à proximité des marais, qui furent longtemps la terre nourricière des habitants (les Berruyers).

Cette Maison d'Arrêt accueille des personnes détenues depuis 1887.

Elle a remplacé l'ancienne prison qui se trouvait dans les caves du Palais du Duc Jean de Berry, l'actuel Conseil Général.

Les bâtiments ne sont donc pas récents et ne peuvent être agrandis faute de place. Mais derrière ses murs on ne peut pas parler de surpopulation, et les contacts y sont humains.

Au départ la Section locale des Visiteurs de prison de Bourges et de Châteauroux ne faisaient qu'une, ce n'est qu'au début des années 2000 que sont nées deux sections.

Notre section se compose de huit membres, tous Visiteurs actifs, chacun consacrant une demi journée par semaine à la rencontre de détenus (3 en moyenne).

Nous essayons également d'avoir un contact avec les détenus entrant, afin de leur indiquer notre présence dans l'établissement.

La formation à l'intention des Visiteurs est très hétérogène, seuls les plus anciens ont reçu une formation à l'écoute, et quelques uns, avec le personnel de la détention, ont participé à une information sur le suicide en prison. Une personne a suivi une formation sur les comportements addictifs. Mais les derniers arrivants n'ont pas reçu de

formation particulière.

Les Visiteurs se réunissent une fois par mois, la durée du « groupe de parole » est de trois heures, avec l'intervention d'une psychologue pendant une heure trente, cette intervenante a un domaine de compétences très étendu : toxicomanes, migrants (interventions au Kosovo), personnes en grandes précarité, ...

Une réunion avec une thématique spécifique, a lieu chaque trimestre avec le SPIP, à la prison.

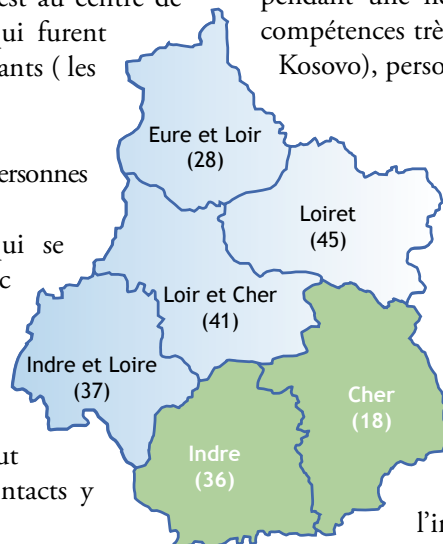
Au sein de la section règne une bonne entente, les plus anciens faisant part de leur expérience, et la diversité des personnalités en présence permet un échange fructueux.

Notre section bénéficie du soutien financier de quelques collectivités locales, ce qui nous permet de fonctionner, et d'avoir quelques actions à l'intention des détenus.

En 2005, des jeux de société ont été acquis par nos soins et sont tenus à la disposition des détenus à la bibliothèque de la prison.

Une aide financière a été apportée pour les indigents, et un colis de Noël a été confectionné pour les détenus visités n'ayant pas de famille.

Notre section est membre de droit de la Maison d'Accueil des familles en attente de parloir, fonctionnant depuis 2002, et pour laquelle la précédente Présidente, Jacqueline SENET, a beaucoup œuvré. Cette maison est très



La section Bourges en chiffres

314 428 habitants (INSEE 1999)

107 personnes détenues

8 membres de l'ANVP

conviviale, des bénévoles en assurent le fonctionnement.

La présidence de l'Association Socioculturelle et Sportive de la Maison d'Arrêt, est assurée par une Visiteuse.

Chaque année les Visiteurs de la section de Bourges représentent l'ANVP, lors de la journée des associations dans la ville.

Le souhait des Visiteurs de la section de Bourges serait de pouvoir effectuer un « éventuel suivi » voir un « parrainage » (non encore défini), pour les personnes qui en feraient la demande à leur libération, afin d'éviter une éventuelle récidive. ♦

Françoise HARMAND
Visiteuse à la MA de Bourges

Nombre de personnes incarcérées et densité par établissement de l'Indre et du Cher

Maison d'arrêt de Bourges

Nbre de personnes détenues : 107, densité : 90,7 %

Maison d'arrêt de Châteauroux

Nbre de personnes détenues : 100, densité : 94,3 %

Quartier de la maison centrale de Saint Maur

Nbre de personnes détenues : 245, densité : 94,2 %

Source : Administration Pénitentiaire, août 2006

ACTUALITÉS

Jéricho : dans la continuité du changement

Depuis que l'association publie son bulletin trimestriel auprès de ses membres et de ses autres lecteurs, c'est sous le nom de Jéricho. A l'époque, l'association s'appelait l'ÔVDP (l'Œuvre de la Visite des Détenus dans les Prisons), puis en 1991 elle est devenue l'ANVP. Le titre Jéricho a traversé toutes ces périodes jusqu'à aujourd'hui. Entre temps, la politique de l'association a bien changé et tend vers plus de modernité, pour vivre avec son temps. C'est pourquoi Jéricho va changer de nom très prochainement pour continuer à évoluer et traduire dans ce titre l'affirmation de laïcité affichée dans nos valeurs.

Trouver un nouveau nom est une tâche qui ne se fera pas sans vous. Nous faisons donc appel à votre créativité pour trouver un nom aussi fort et évocateur que le précédent.

**Veillez nous transmettre vos idées par courrier au siège de l'ANVP,
par courriel au courrierlecteur.anvp@free.fr ou par votre correspondant.**

Le collectif octobre 2001

Ce collectif regroupant 18 organisations, dont l'ANVP, a récemment validé son texte d'orientation. En particulier, le collectif prend position contre la peine perpétuelle et contre les périodes de sûreté ; il recommande un aménagement systématique des peines privatives de liberté ; il préconise également un contrôle extérieur permanent des lieux privatifs de liberté. A l'approche des élections présidentielles de 2007, les différents candidats seront interpellés à l'occasion de débats publics sur des questions relatives aux conditions de détention, aux conditions d'exécution des peines et plus globalement au sens de la peine privative de liberté. Ces débats publics se dérouleront début 2007.

Courrier des lecteurs

Anne-Marie,

Dans le dernier numéro de Jéricho, j'ai appris ton décès. J'ai pris conscience à ce moment là de l'importance que tu avais dans mon accompagnement des détenus.

Lors du début de mes visites à la centrale de Poissy, le correspondant de l'époque m'avait indiqué ton livre « Perpétuité, le temps infini des longues peines ». Il est devenu pour moi une occasion de réflexion permanente.

Tu es venue à Fresnes pour le colloque « Pauvreté en prison ». Je t'ai abordée, nous avions des points de vue communs (Lorraine d'adoption, père militaire au même endroit !). Je t'ai dit mon admiration pour ton travail.

Ce jour là tu nous as interpellés, nous visiteurs sur le terme « indigent ».

J'entends encore avec quelle véhémence tu nous demandais de remplacer ce terme moyenâgeux, nous faisant observer l'impact des mots et ce qu'ils véhiculent. Je te promets Anne-Marie que je vais rappeler ta demande aux « huiles du Paradis » !!! et que peut être si chacun s'y met nous trouverons, mais tu sais ce n'est pas facile, moi j'y réfléchis depuis et rien comme terme ne me paraît satisfaisant ; et si c'était l'indigence, pardons la pauvreté, la misère elle même que nous côtoyons qui nous posait problème ?

Merci Anne-Marie de ce que tu nous as donné.

Rolande CHEVRIER
Visiteuse à la MC de Poissy

L'isolement : protection ou sanction ?

Par Marie-Paule Maugis

Le 23 mars dernier, un décret paraissait au journal officiel visant à préciser les modalités de la procédure de mise à l'isolement. Alvaro Gil-Robles, commissaire européen aux droits de l'Homme, remarquait dans son rapport sur le respect effectif des droits de l'Homme en France, publié le 15 février 2006 : «La procédure administrative [de mise à l'isolement] présente un certain nombre de problèmes de nature à remettre en question le respect des droits fondamentaux des personnes (...). Aucun texte législatif, ni réglementaire, concernant cette procédure n'assure les droits des personnes qui y sont soumises, en particulier pour la rendre contradictoire, et avec l'assistance d'un avocat.» L'article 24 de la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, a été fort peu appliqué aux personnes incarcérées dans leurs relations avec l'administration pénitentiaire (en dépit de la circulaire du 9 mai 2003 relative à l'application de cet article de loi).

Avec l'arrêt REMLI du 31 juillet 2003, il est dorénavant considéré que l'isolement est une mesure faisant grief, dans la mesure où il aggrave les conditions de détention ; la mesure est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif. L'administration pénitentiaire entame alors une réforme de l'isolement administratif ; il s'agit de clarifier par décret les règles de compétence et de calcul de la durée d'isolement. Transitoirement à l'élaboration complète des textes régissant la procédure, une note du directeur de l'administration pénitentiaire, datée du 21 juin 2004, indique aux établissements la procédure à suivre lorsqu'une mesure de placement ou de prolongation d'isolement, pour raison de protection ou de sécurité, est envisagée.

Le décret du 21 mars, paru au

journal officiel du 23 mars 2006, précise le cadre de cette mesure. Celle-ci est prise pour des raisons de sécurité ou de protection, d'office ou à la demande de la personne. La décision initiale relève du chef d'établissement ; la période initiale est de 3 mois au plus, renouvelable. Le directeur régional est informé de cette mesure. Toute décision de placement ou de prolongation d'isolement est communiquée au juge de l'application des peines, pour les personnes condamnées, et au juge chargé de l'instruction, pour les personnes en détention provisoire. Ces magistrats doivent être consultés avant toute décision de prolongation d'isolement au-delà d'1 an. Le placement à l'isolement reste possible au-delà de 2 ans, s'il constitue l'unique moyen d'assurer la sécurité des personnes ou de l'établissement. La procédure imposée à l'administration s'alourdit au fur et à mesure des prolongations. Les observations de la personne concernée et, le cas échéant de son avocat, sont jointes au dossier de la procédure. Les personnes placées à l'isolement conservent leur droit à l'information, aux visites, à la correspondance et à l'exercice du culte. Il est prévu qu'elles participent aux promenades et activités collectives auxquelles peuvent prétendre les personnes soumises au régime de détention ordinaire. Pour la promenade, des dispositions sont prises pour qu'elle ait lieu ; néanmoins, elle se déroule dans des conditions de durée et d'espace restreints. Concernant les activités telles que le travail ou la formation, il ne peut être question pour les personnes à l'isolement de se rendre dans des lieux où sont présentes des personnes soumises au régime de détention ordinaire ; cela restreint considérablement l'accès aux activités. En effet, peu de chefs d'établissements organisent des activités spécifiques communes aux personnes

placées à l'isolement (comme indiqué dans les textes). D'après les chiffres du ministère de la Justice (mars 2006), environ 500 personnes sont actuellement à l'isolement, dont 150 à leur demande.

Pour les personnes incarcérées, la mise à l'isolement est souvent vécue comme une sanction, simplement parce qu'elle est imposée. La prison est un milieu fermé impliquant pour la personne qui s'y trouve de nombreuses contraintes comme par exemple : la restriction de l'espace de circulation, la restriction des contacts et des échanges verbaux, la restriction sensorielle, la monotonie du travail mal rémunéré, la limitation d'association avec les autres, l'obligation d'obtenir une autorisation pour nombre d'actes de la vie quotidienne, etc. Les privations sociales, sensorielles, intellectuelles, cognitives, sexuelles engendrent une désocialisation de la personne, en dépit des stratégies d'adaptation mises en œuvre. L'isolement est un enfermement dans la prison. Ce mode de gestion de la détention nie, encore plus que la prison ne le fait déjà, l'identité et la dignité de la personne. Ne plus avoir de contact humain, c'est devenir un non-être. Nul, quels que soient les actes commis, ne peut être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Justifier un tel traitement par des impératifs de sécurité, c'est indexer les droits fondamentaux sur une raison plus forte, ce qui revient à en nier le principe même. La mise à l'isolement résulte parfois d'une demande de la personne. Cela même pose question. Si le mode de gestion de la détention ordinaire assurait le droit à l'intimité, le droit à conserver son intégrité et sa dignité, il en serait sûrement autrement. Quant à la protection des personnes, ne peut-elle pas être assurée sans avoir recours à ce mode de gestion antisocial par excellence?

Le maintien à l'isolement est de toute évidence incompatible avec l'objectif de réintégration. ♦

Soins psychiatriques et prison

Par Marie-Paule Maugis

La transgression de la loi provoque souvent des sentiments mélangés d'exclusion, de peur, de mépris à l'égard de ses auteurs. Sentiments vis-à-vis desquels nous, visiteurs de prison, nous positionnons très clairement : les personnes que nous rencontrons ne sont pas réductibles à leurs actes et toutes sont susceptibles d'évoluer. Le processus qui amène ces sentiments de rejet est simple : quand la loi est transgressée, les repères vacillent et cela dérange ; parfois, cela questionne sur la notion de folie et remet en cause nos propres certitudes. Cela d'autant plus facilement que la précarité, qui guette tout un chacun, entraîne de plus en plus souvent des formes de souffrance aliénante liée au processus de dégradation sociale.

Le nombre de personnes incarcérées atteintes de troubles mentaux est en augmentation. L'irresponsabilité pénale est de moins en moins prononcée : on enferme dans les prisons des personnes qui devraient voir reconnaître leurs troubles et se voir proposer des soins. Les personnes qui bénéficient d'une expertise psychiatrique pré-sentencielle ne subissent pas toujours les effets positifs supposés de l'application du 2ème alinéa de l'article 122-1 du nouveau code pénal : «La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime». Dans la réalité, il ne s'agit pas d'une circonstance atténuante. L'augmentation du nombre de personnes incarcérées atteintes de troubles mentaux s'explique également par les effets hautement pathogènes de l'incarcération elle-même.

La loi de programmation de la justice du 9 septembre 2002 prévoit des unités d'hospitalisation spécialement aménagées

(UHSA). Les UHSA correspondent, en psychiatrie, aux unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) ; la première UHSI a été inaugurée en février 2004 au CHU de Nancy. Celle-ci dispose de 17 lits et reçoit des personnes détenues en provenance de 16 établissements pénitentiaires, situés dans trois régions : Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Les UHSI accueillent des personnes incarcérées souffrant de pathologies somatiques non psychiatriques, pour des séjours d'une durée supérieure à 48 heures. La première UHSA devrait être créée en 2007. L'article 48 de la loi précitée indique que les UHSA auront vocation à recevoir des personnes incarcérées avec ou sans leur consentement. L'organisation de soins, sans consentement, quel que soit le statut des personnes (incarcérées ou non), pose un véritable problème éthique qu'il est difficile d'ignorer. Cela d'autant plus que la mise en œuvre de ces soins implique un enfermement.

Actuellement, l'administration pénitentiaire est parfois dans l'incapacité totale d'assurer une prise en charge des personnes. Ces personnes sont placées dans des Unités pour Malades Difficiles (UMD). Les UMD sont ces lieux où se retrouvent notamment celles et ceux que, ni la prison, ni l'hôpital psychiatrique ne veulent garder, avouant par là-même leurs limites. Se retrouvent en UMD, les personnes auteurs de délits ou de crimes et jugées irresponsables ; s'y retrouvent également les personnes vis-à-vis desquelles les services de psychiatrie sont impuissants ; sont en UMD des personnes incarcérées qui sont « psychiatriquement perturbées » et que la prison ne peut plus garder...

Les unités pour malades difficiles sont actuellement au nombre de 4 : Cadillac (33), Montfavet (84), Sarreguemines (57)

et Villejuif (94). Au total cela représente environ 400 places. Les UMD aggravent les effets délétères de l'éloignement avec les familles et les proches. En 2008, une nouvelle UMD est prévue en Bretagne. La plus ancienne est celle de Villejuif, ouverte en 1910. Leur vocation tout au long du 20e siècle a été de préserver l'ordre social. Il s'agissait avant tout de mettre à l'écart ; la « perpétuité camisolée » faisait partie des « thérapies » utilisées. Ces lieux sont nommés UMD en 1986. Aujourd'hui, les séjours

sont de courte ou moyenne durée ; il y a toujours une sortie, celle-ci se faisant systématiquement vers une institution (la prison ou l'hôpital), jamais vers le milieu libre. Pour autant, il ne s'agit pas de voir, dans cette forme de prise en charge, la solution idéale, cautionnant ainsi l'idée que l'augmentation du nombre de places en UMD serait forcément bénéfique. En effet, on ne peut ignorer l'ambivalence de ces lieux : s'agit-il d'accompagner ou de mettre à l'écart ? S'agit-il de protéger la société ou de proposer/d'imposer des soins en vue d'une amélioration pérenne de l'état de santé des personnes ? Ces lieux ne sont pas moins que la prison des lieux d'enfermement ; l'isolement y est souvent la règle, les visites sont exceptionnelles, voire inexistantes. Les retours en UMD après quelques mois ne sont pas rares. En outre, voir dans les UMD une solution idéale reviendrait à admettre les défaillances du système en amont. Les personnes en situation de mal-être auraient probablement dû bénéficier d'un accompagnement psychologique et social bien avant.

Toute démarche de soin doit être, en toute circonstance, respectueuse de l'intégrité et de la dignité des personnes. Plus il y a d'humanité dans ces lieux d'enfermement (les prisons, les UMD, les UHSA), plus la démarche de réintégration des personnes dans la société peut prendre du sens. ♦

« Il faut cesser d'avoir recours à l'enfermement pour celles et ceux qui sont atteints de troubles psychiques. »

« L'existence de structures de «dernier recours» révèle l'insuffisance en amont de l'accompagnement psychologique et social. »

Congrès national de l'ANVP 2006 à Strasbourg

PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 20 mai 2006 à Strasbourg, présidée par Raphaël Bonte, président

Les membres de l'ANVP se sont réunis en assemblée générale le 20 mai 2006 au Centre Culturel Saint Thomas, à Strasbourg. L'assemblée est composée de 130 membres présents et de 197 membres représentés.

Conformément aux statuts, les 69 pouvoirs en blanc sont considérés comme favorables aux résolutions proposées par le conseil d'administration et non comptabilisés pour l'élection des administrateurs.

Les rapports d'activités, financier et celui du commissaire aux comptes ont été remis aux membres présents.

Le président, Raphaël BONTE ouvre la séance à 9 h.

L'ordre du jour est abordé :

♦ **approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 21 mai 2005.**
Le président soumet au vote le compte-rendu de l'assemblée générale du 21 mai 2005.
Il est adopté à l'unanimité des 396 voix.

♦ **rapport d'activité.**
La secrétaire générale, M-P. HÉRAUD, présente l'activité de l'association et des correspondants en 2005. Chaque délégué régional expose la sienne.
Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des 396 voix.

♦ **rapport financier.**
Le trésorier, P. LHERMET, commente les comptes de l'exercice 2005 et présente le budget 2006.
Il propose de maintenir le montant de la cotisation pour 2007 identique à celui de 2006 soit 30 €. Pour les membres non assujettis à l'impôt sur le revenu, son montant est de 10 €.
Le rapport financier est adopté à la majorité par 395 voix pour et 1 abstention.

♦ **rapport moral et d'orientation.**
Le président, Raphaël BONTE, fait le bilan du programme annuel 2005-2006 et présente les orientations 2006-2007.
Le rapport moral et d'orientation est adopté à la majorité par 390 voix pour et 6 abstentions.

♦ projet associatif.

Le président soumet au vote chaque partie du texte en proposant les corrections retenues par le groupe de travail à l'issue de la réunion de la veille avec les membres de l'association.

♦ préambule : adopté à l'unanimité
♦ notre histoire : adopté à l'unanimité
♦ nos valeurs : adopté à la majorité par 231 voix pour et 165 contre, dans le texte proposé (face à un texte amendé sur une phrase)

♦ 1ère orientation : adopté à la majorité par 393 voix et 3 abstentions

♦ 2ème orientation : adopté à la majorité par 388 voix pour et 8 abstentions

♦ 3ème orientation : adopté à la majorité par 390 voix pour et 6 abstentions

♦ 4ème orientation : adopté à la majorité par 393 pour et 3 abstentions

♦ 5ème orientation : adopté à la majorité par 391 pour et 5 abstentions

Le projet associatif est adopté.

♦ motion

Le texte modifié de la motion est adopté à la majorité par 390 voix pour et 6 abstentions.

♦ élections et renouvellement du conseil d'administration.

327 bulletins dépouillés dont 3 bulletins nuls.

Ont été élus pour 3 ans : André DEYBER, Yves CRESPIAN, Jean VENET, Françoise PELON, Arnaud REGLAT-BOIREAU, Jacques DEBRAY, Yannick LE CORRE

Ont été élus pour 2 ans : Marie-Paule HÉRAUD, François VAN BERTEN*

A l'issue du vote, le conseil d'administration de l'ANVP est composé de 19 membres.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

* *André Morez, l'un des deux candidats non élus, a demandé à la rédaction de transmettre ses remerciements aux personnes qui ont soutenu sa candidature.*

Rapport d'activité 2005 de l'ANVP présenté par Marie-Paule Héraud, secrétaire générale Assemblée générale 2006 à Strasbourg - 20 mai 2006

Le rapport d'activité qui vous est présenté aujourd'hui, sans vouloir ni pouvoir être exhaustif, vise à refléter l'activité pendant l'année 2005 de tous ceux et celles qui contribuent à la vie de l'ANVP : membres élus, salariés, bénévoles, délégués régionaux, correspondants et visiteurs ainsi que les intervenants en maisons d'accueil.

Je tiens à remercier tout particulièrement les correspondants qui, malgré la profusion de questionnaires qui leur ont été soumis (4 dans l'année !), ont répondu très nombreux à celui qui a permis d'alimenter une grande partie de ce rapport.

En effet, sur 125 correspondants, 88 ont pris le temps de recueillir des renseignements qu'il fallait parfois demander aux services de l'Administration Pénitentiaire, ce qui n'a pas été évident pour certains. La richesse des contributions ne permet pas de tout relater dans ce rapport, et il faudra en tirer profit par une exploitation qui nécessitera un travail en groupe. Nous souhaitons tenir compte des suggestions de nos membres et faire en sorte que chacun trouve dans l'association ce qu'il est en droit d'attendre d'elle. L'association est l'affaire de chacun ; chacun doit s'y sentir écouté, entendu et considéré.

Ce rapport témoigne d'une activité qui, à tous les

niveaux, a été soutenue durant l'année 2005.

I - Les réunions statutaires :

Elles sont le reflet du fonctionnement démocratique de notre association.

• Les 20, 21 et 22 mai 2005, s'est tenu le Congrès de l'ANVP.

123 adhérents se sont retrouvés à Écully, près de Lyon pour participer à l'Assemblée Générale du 21 mai et assister au Colloque. Suite à la démission du Président Philippe FRETIGNE, le Vice-Président Jean VENET a assuré la présidence de cette Assemblée Générale. Malgré un contexte difficile, il a permis la tenue de débats dans un

climat serein et le déroulement du Congrès dans les meilleures conditions. Qu'il en soit remercié, ainsi que toute son équipe.

Le thème du colloque, «La loi du 9 mars 2004, dite «Perben 2», nous a permis de comprendre l'analyse du texte, sous l'angle de l'aménagement des peines avec le concours de Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS et Président du Collectif Octobre 2001. Le compte-rendu de cette magistrale intervention est paru dans le n°191 de Jéricho.

Concernant la fréquence des congrès à venir, à la question : « Seriez-vous favorable à la tenue d'un congrès tous les 2 ans ? », 79 % des correspon-

dants consultés ont répondu «oui», 18 % « non ». 2 correspondants souhaitent un congrès tous les 3 ans, 2 n'en souhaitent pas.

La raison première invoquée est avec 37 % le coût du déplacement et les frais annexes, viennent ensuite avec 18 % l'éloignement puis le manque de disponibilité 15 %, (10 % ne donnent pas de raison). Parfois sont associées plusieurs raisons : coût et éloignement principalement.

Le Conseil d'Administration en a tiré les conclusions ; elles vous seront communiquées à un autre moment de la matinée.

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois (23 avril, 12 mai, 21 mai, 2 juillet, 9 octobre, 3 décembre).

Lors du renouvellement du Conseil d'Administration, le nombre de candidats n'a pas permis de pourvoir les 21 sièges.

Jusqu'à ce jour, le Conseil d'Administration est donc composé de 19 membres : 5 sont issus de la région pénitentiaire Paris - Île de France - Centre, 3 de chacune des régions pénitentiaires de Lille et de Lyon, 2 de chacune des régions pénitentiaires de Bordeaux, Dijon, et Marseille et 1 pour chacune des régions pénitentiaires de Rennes et de Strasbourg.

Les réunions, sauf celle qui a suivi l'AG à Ecully, ont eu lieu au siège de l'association et ont été précédées de réunions des délégués régionaux.

- Le Bureau, composé de 7 membres, s'est réuni 5 fois (17 février, 29 avril, 10 juin, 9 septembre, 4 novembre).

Pour répondre aux exigences du Conseil d'État en matière de statut type des associations reconnues d'utilité publique, chaque membre a un titre.

Une répartition des responsabilités (approuvée par le Conseil d'Administration du 2 juillet) a été définie et une délégation de représentation a fait l'objet d'une lettre personnelle adressée par le Président Raphaël BONTE à chacun des membres.

A noter que nous sommes toujours dans l'attente de l'accord du Conseil d'État sur les nouveaux statuts que nous avons adoptés en 2004.

II - Les principales actions, représentations, interventions.

1 - Réunion DAP inter-associative.

- L'ANVP a signé en décembre 2004 une convention nationale pluriannuelle avec l'Administration Pénitentiaire. Par cette convention, l'administration s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs que l'association s'engage à réaliser. Le 22 avril, 3 responsables de la DAP ont reçu 18 représentants de 12 associations conventionnées. Catherine COEROLI, déléguée générale, représentait l'ANVP.

Les responsables de la DAP ont annoncé que le

texte de toutes les conventions a été adressé aux Directeurs Régionaux des Services Pénitentiaires en leur demandant de les diffuser très largement et qu'un article est paru dans ETAPES (lettre d'information du personnel de l'AP) ainsi que dans la lettre des cadres de l'AP.

La DAP a proposé une réunion annuelle avec chacune des associations afin d'évaluer la mise en œuvre des conventions.

Au cours de cette rencontre, le module ATF (Activités – Travail – Formation) a été présenté. Il s'agit d'un logiciel informatique «au service de la réinsertion». Toutes les activités des personnes détenues y seraient inscrites, celles effectivement suivies et celles demandées mais non satisfaites. Les données seraient accessibles aux personnels de l'AP, aux JAP, aux enseignants, aux formateurs, aux correspondants ANPE ...

A ce jour, la mise en place ayant pris du retard, le logiciel n'est pas opérationnel.

2 - Rencontre d'évaluation annuelle de la convention ANVP/AP.

- Dans le cadre de l'évaluation annuelle de la convention, le Président Raphaël BONTE a rencontré, le 14 octobre, des représentants de l'AP. Durant la matinée, ont été évoquées la question des délais d'agrément qui dans certains établissements, atteignent un an voire plus, ainsi que la tenue des réunions trimestrielles que certains DSPIP n'organisent pas, malgré les rappels des correspondants. Tous les cas de figure existent : de la réunion régulière chaque trimestre à l'absence totale de rencontres : l'AP s'est proposé de rappeler au SPIP l'importance des ses réunions au sens du Code de Procédure Pénale.

Raphaël BONTE a rapporté l'idée du CUASE de BORDEAUX qui propose que le candidat-visiteur adresse copie de sa demande à la DRSP, afin d'éviter que certaines demandes «ne dorment» dans les bureaux des SPIP.

Si ces 2 points ont reçu une écoute bienveillante, les représentants de l'AP se sont montrés plus réservés sur un agrément provisoire que les candidats-visiteurs pourraient obtenir avant le retour de l'enquête des Renseignements Généraux.

Les indicateurs d'évaluation annexés à la convention ont été ensuite étudiés.

L'après-midi, une réunion avec les associations intervenant dans et autour de la prison a permis à l'AP d'informer sur ses orientations. La préparation à la sortie, une enquête de la DR de Lille sur l'hébergement des personnes sortant de prison, les unités expérimentales de vie familiale et une étude sur la récidive ont fait l'objet d'exposés de haut niveau.

Les correspondants, lors de la rencontre annuelle, ont manifesté leur souhait d'avoir en

leur possession l'intégralité de la convention signée afin de pouvoir en faire référence et d'être plus crédibles auprès des SPIP et des chefs d'établissement.

3 - Interventions à l'ENAP.

- Comme les années précédentes, l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire nous a sollicités afin que nous intervenions auprès des stagiaires surveillants, des élèves CIP et des élèves directeurs.

Ont été réalisées 4 interventions chacune devant 250 stagiaires surveillants, 2 interventions devant 345 élèves CIP et 1 devant 29 élèves directeurs.

Au cours de leur formation, ces personnels sont amenés à rencontrer les principaux partenaires de l'Administration pénitentiaire. La connaissance des visiteurs de prison s'inscrit dans ce cadre.

Les objectifs de ces formations sont de permettre aux élèves de repérer l'action des visiteurs et d'identifier et de situer leur fonction dans cette action.

À l'issue de notre prestation, les élèves doivent être capables de connaître clairement les modalités et les conditions d'intervention des visiteurs, leur cadre déontologique, leur champ de compétences, leurs relations avec les personnels pénitentiaires. Chaque formation a été assurée par deux membres de l'ANVP, essentiellement visiteurs de la région de Bordeaux. Le passage d'une cassette vidéo et la présentation commentée d'un diaporama permettent d'établir le dialogue et suscitent de nombreuses questions, notamment sur nos motivations, le type de relation qui peut se nouer avec les personnes visitées, ce que nous leur apportons et ce que nous recevons.

Au fil des années, nous avons constaté une évolution, passant de comportements de méfiance et de réactions hostiles à une écoute et à un questionnement relevant

parfois d'une curiosité sceptique. Les rencontres sont maintenant sereines, et les notions de complémentarité et de partenariat y trouvent une bonne place.

4 - dans le cadre de groupements associatifs ou de collectif.

- Après une période de non participation aux réunions du Groupe National Concertation Prison, l'ANVP a de nouveau été très active au cours du second semestre en participant à toutes les rencontres. Notre représentation est assurée par Dominique FIELD, administratrice, accompagnée du chargé de communication. Ce groupe, composé de différents acteurs qui interviennent autour de l'univers carcéral, échange et se positionne sur certains sujets d'actualité et organise les Journées Nationales Prison.

En 2005 le thème était «La prison, ça n'arrive



pas qu'aux autres». Des manifestations se sont déroulées dans 39 villes (recensées par le GENEPI). Grâce à la création de GLCP (groupes locaux), les initiatives devraient se multiplier. Il nous semble particulièrement important que présidents de sections et correspondants encouragent la création des GLCP. Il est fort probable que d'autres manifestations, à l'initiative de l'ANVP, aient eu lieu sans que l'information soit remontée au siège. Il est essentiel que toute initiative soit rapportée pour être diffusée dans «La lettre», Jéricho ou sur notre site. Si, grâce au développement de nos moyens de communication, la transmission d'information s'améliore, il n'en est pas de même des initiatives de terrain que nous savons nombreuses mais qui ne sont pas répercutées, d'où notre difficulté à satisfaire votre demande d'échange d'expérience.

- Membre du Collectif 2001, l'ANVP y est représentée au sein de son bureau national par Marie-Paule MAUGIS, administratrice. En 2005, ce collectif s'est engagé dans une réflexion de fond sur le traitement de la récidive et a travaillé sur de nouvelles orientations à apporter au texte fondateur de 2001. L'ANVP, par l'intermédiaire de son représentant, a proposé un certain nombre d'amendements.

- L'ANVP est membre du Conseil National de la Vie Associative (CNVA), organisme qui a pour mission d'étudier et de suivre les questions intéressant la vie associative, de donner un avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et de proposer des mesures utiles au développement de la vie associative. J'ai participé aux deux séances plénières.

III - Activités générales.

L'implication dans la Société

- A plusieurs reprises, le Conseil d'Administration a été amené à prendre position ou à s'engager dans le débat public. Parmi ces engagements, on peut citer la co-signature d'une lettre à Hervé MORIN, Président du groupe UDF à l'Assemblée Nationale sur le thème de la prévention de la récidive ; La signature de «l'appel des 200» du «Nouvel Observateur» pour la mise en œuvre d'une politique de modernisation et d'humanisation des prisons dans le cadre du «Collectif 2001», la signature d'une lettre au Président de la République demandant la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture.

Par contre, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité s'associer à un projet de campagne sur le «numerus clausus», cette décision ne nous empêchant pas de nous exprimer sur la

surpopulation carcérale et les conditions de détention.

La participation à des débats, réunions, conférences a été assurée par des administrateurs en fonction de leur situation géographique et de leur disponibilité. Si nous sommes souvent sollicités pour des événements qui se déroulent en région parisienne, des administrateurs, délégués régionaux ou visiteurs ont été amenés à représenter l'association sur tout le territoire. La délégation de responsabilités et la logique de collégialité voulues par le Président et partagées par beaucoup a permis à l'association d'être plus présente auprès des associations partenaires et des élus. Localement, des adhérents rencontrent les élus de leur niveau géographique et contribuent à faire connaître et reconnaître notre rôle de visiteur ainsi que la crédibilité de l'ANVP. La Journée Nationale Prison est citée par les correspondants comme étant un événement favorable à la rencontre avec les élus.

Je citerai Christian LECOQ, président de la section Marnes-Ardenne et les membres de son équipe qui, en fin d'année, ont rencontré des députés de leur région ainsi que Madame Adeline HAZAN, députée européenne.

De même Jeannine RAHIER, correspondante de Charleville qui a rencontré Monsieur Jean-Luc WARSMANN, député et auteur de plusieurs rapports sur Justice et Prison.

Les parlementaires leur ont réservé un accueil très favorable.

Saisissons l'occasion de remettre en main propre, à nos parlementaires, la motion que nous voterons au cours de ce congrès.

Nous avons assisté à l'assemblée générale du GENEPI, à celle de l'UOF Saint Vincent de Paul, ainsi qu'aux rencontres nationales de l'UFRAMA à Bordeaux, sur le thème «Les liens à l'épreuve de la prison».

Un administrateur a rencontré le Directeur de l'Administration Pénitentiaire du Sénégal.

Le Président a participé à une table ronde à l'occasion des 2èmes rencontres parlementaires sur les prisons organisées par Christine BOUTIN le 7 décembre sur le thème : «Après la prison, quelle réinsertion?».

En 2005, par des prises de position, une réflexion à plus long terme, un développement du partenariat associatif, l'ANVP a participé davantage au débat et à l'engagement publics, comme l'avait souhaité une majorité des correspondants l'année dernière.

Les salariés et les bénévoles

Les 2 salariés du siège ont apporté accueil et information aux adhérents. L'important

travail administratif a été assuré avec rigueur et compétence par Catherine COEROLI, déléguée générale.

Nicolas LOEB, chargé de communication s'est attaché à améliorer nos outils de communication et à rendre plus efficace la diffusion des informations. Affiches, dépliants, banderoles ont été créés ou réactualisés et sont à disposition de chacun. Des améliorations dans la fréquence de diffusion de Jéricho et de La lettre sont

encore à apporter (seulement 2 publications chacune en 2005) ainsi que sur les informations à diffuser. Le site Internet s'est considérablement amélioré; même s'il est encore perfectible, sa fréquentation, en constante augmentation, témoigne d'un

intérêt certain (parmi les 125 correspondants, 67 possèdent une adresse courriel).

L'information interne peut contribuer à créer une réelle mobilisation des adhérents. Dans le choix des moyens, il est essentiel d'avoir à l'esprit que les adhérents recherchent à la fois l'information, c'est à dire du contenu mais également de la communication, c'est à dire du contact. Cela implique de trouver l'équilibre entre la diffusion de message sans contact et une diffusion d'information par une communication interpersonnelle et des échanges chaleureux.

Un grand merci à nos deux bénévoles, Raymond POIRIER et Michel LEFEBVRE, pour l'aide à la comptabilité qu'ils ont apportée au Trésorier et à la Déléguée générale.

- La journée des correspondants est depuis 4 ans l'un des temps forts de l'année.

Plus de 80 participants se sont réunis le 8 octobre dans les locaux de l'École Nationale de la Magistrature. Répartis en plusieurs groupes de travail, les correspondants ont apporté durant toute la matinée une précieuse contribution à la réflexion sur le projet associatif.

L'après-midi, des échanges d'expériences ont permis à chacun de connaître les difficultés rencontrées pour recruter de nouveaux visiteurs, et d'être informés des méthodes que certains utilisent, et qui font appel essentiellement aux outils de communication que l'ANVP a développés durant l'année.

Cette journée a été également l'occasion de rappeler aux correspondants l'importance de leur réponse aux questionnaires sur les Associations SocioCulturelles et Sportives, ainsi que sur la formation.

Elle a été le point de départ d'un recensement des visiteurs engagés dans les Associations SocioCulturelles et Sportives des établissements et d'un état des lieux de ces associations. En effet, de nombreux visiteurs sont engagés dans ces associations. Elles ont des fonctionnements très différents les unes des autres selon la «qualité»



(nature et fonction) de leurs administrateurs, et selon les actions qu'elles soutiennent.

Plusieurs membres du CA ont souhaité que l'ANVP offre aux visiteurs la possibilité d'échanger informations et expériences sur ce sujet.

Un questionnaire réalisé par Jean-Paul RAVET, Vice Président, a été remis à chaque correspondant et à l'occasion de l'analyse des réponses, un annuaire des visiteurs a été constitué.

La synthèse des réponses est maintenant consultable sur notre site Internet.

Interrogés sur le sujet : «la journée des correspondants est-elle indispensable, utile ou sans intérêt ?», les correspondants ont répondu «indispensable» ou «utile» à 80 %.

A noter plusieurs demandes de réunions régionales de correspondants.

Depuis plusieurs années, l'ANVP appuie financièrement des projets de personnes détenues.

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds d'intervention complémentaire de 10 000 euros, financé par le legs Brun. Ce fonds est destiné à soutenir des opérations d'aide aux personnes incarcérées ou à leur famille, ou à l'occasion de leur libération. Les projets bien définis individuels ou collectifs étaient jusqu'à présent les seuls retenus. Dorénavant des actions d'aide à des personnes indigentes peuvent être prises en compte, en particulier lorsqu'elles s'effectuent dans le cadre de la Commission d'indigence.

- L'association n'a d'existence que par ses membres, et en particulier les visiteurs. C'est pour répondre toujours mieux à leurs attentes que le Conseil d'Administration a souhaité la poursuite d'actions mises en place ou décidées les années précédentes en les adaptant aux évolutions des besoins.

IV - Les priorités

la formation

Une des priorités de l'association est la formation de ses membres. Un membre du Bureau, Marie-Paule MAUGIS, est plus particulièrement en charge de ce dossier. Afin de relancer la dynamique de formation, un questionnaire a été adressé aux correspondants ou à un visiteur d'établissement en l'absence de correspondant. La synthèse des réponses est parue dans la «Lettre» n°19.

Depuis plusieurs années, le siège de l'ANVP finance des formations sur des crédits du Conseil National du Développement de la Vie Associative, assurées pour la plupart par l'Institut Astrée.

En 2005, 77 visiteurs ont suivi une formation

à l'écoute (48 en 2004), 48 sur la prévention des suicides (92 en 2004). Il est fort probable que d'autres formations aient eu lieu sur moyen propre des régions ou des sections, sans que le siège en ait été informé.

Quant aux groupes de parole, leur utilité est avérée là où ils existent.

Il est à noter que des correspondants attendent de l'association qu'elle organise la formation initiale des nouveaux visiteurs, là où celle-ci n'est pas assurée par l'Administration Pénitentiaire.

le projet associatif

Je me contenterai de dire quelques mots sur un projet qui me tenait à cœur : que l'ANVP se dote d'un projet associatif, fédérateur et stimulant, véritable fil conducteur pour les années à venir. La préparation du projet associatif a été l'un des axes prioritaires en 2005 et début 2006.

Durant l'année 2005 un groupe de travail de 8 à 9 personnes s'est réuni 3 fois.

La méthode retenue a permis de conjuguer à la fois la réflexion, alimentée par le groupe de travail, et les contributions des 80 participants à la journée des correspondants, auxquelles se sont

ajoutées les contributions adressées ultérieurement par 14 sections à l'instigation des correspondants.

Sur le site Internet de l'ANVP une invitation à participer à la réflexion sur le projet associatif a eu peu d'écho, en effet un seul adhérent a répondu. L'élaboration du projet associatif s'est achevée durant le 1er trimestre 2006 et le texte définitif sera soumis à l'approbation des membres de cette assemblée générale.

Le rapport moral et d'orientation que vous présenterez Raphaël BONTE fera le bilan du programme annuel d'actions tel que les membres du Conseil d'Administration l'ont approuvé le 2 juillet 2005.

V - Les délégués régionaux

9 délégations régionales, une mission d'Outre-mer, 63 sections et 125 correspondants constituent actuellement le maillage du territoire.

Le travail initié par le Conseil d'Administration est relayé dans chaque région pénitentiaire par le délégué régional.

Jusqu'en juillet 2005, 6 régions étaient pourvues de délégué. Avec la nomination de Jean-Yves HENRY, comme délégué régional de la région de RENNES, il reste 2 régions à pourvoir. La région de TOULOUSE sera pourvue en 2006, grâce à la candidature de Jean-Louis Grenié. Quant à la grande région PARIS-ILE DE FRANCE-

CENTRE, Yannick LE CORRE s'emploie à la re dynamiser.

Les délégués ont tout au long de l'année accompagné, encouragé les membres et représenté l'ANVP par une activité dense et soutenue.

4 - Bruno ALEFSEN, région de BORDEAUX.

État des lieux : 20 établissements - 19 correspondants - 74 visiteurs.

Constitués en équipe régionale, 5 membres représentent les 5 régions économiques ; ils se sont réunis 5 fois.

Le délégué s'est déplacé 17 fois sur le terrain et a rencontré 2 fois le DRSP et ses collaborateurs.

Une réunion régionale, sur le thème de la prévention du suicide, a rassemblé une cinquantaine de personnes dont des visiteurs de Toulouse.

5 - Robert CHERE, région de DIJON.

État des lieux : 18 établissements - 17 correspondants - 89 visiteurs.

3 rencontres de correspondants ont eu lieu, 1 réunion régionale pour débattre des questions que se posent les visiteurs, 1 journée de formation.

Le délégué a rencontré 2 fois le DRSP et a participé à un forum des associations ainsi qu'à une table ronde à l'occasion de la Journée Nationale Prison.

6 - Jacques DEBRAY, région de LILLE.

État des lieux : 21 établissements - 17 correspondants - 190 visiteurs.

1 réunion régionale sur le thème de la loi dite Perben 2.

Plusieurs formations à l'écoute et des groupes de paroles qui fonctionnent bien. Le délégué a eu une importante activité de représentation et s'est beaucoup déplacé sur le terrain.

7 - Jean VENET, région de LYON.

État des lieux : 17 établissements - 12 correspondants - 94 visiteurs.

L'année a été principalement marquée par l'organisation et le tenue du congrès. Toute l'équipe s'est fortement mobilisée pour cet événement soit réussi.

3 formations à l'écoute ont eu lieu et plusieurs groupes de parole

fonctionnent.

Le délégué a une forte activité d'animation et de dynamisation des sections.

8 - Georges AUDIBERT, région de MARSEILLE.

État des lieux : 15 établissements - 11 correspondants - 101 visiteurs.

L'activité du délégué est articulée autour de l'action de coordination, d'animation, de recrutement et de formation, ainsi que de représentation de l'ANVP auprès de la DRSP, des SPIP et des directeurs d'établissements.



1 réunion régionale (65 participants) et 1 en Corse.

3 réunions de correspondants.

5 interventions avec pour objectif le recrutement.

5 formations dont 3 sur la détection et la prévention du suicide.

9 - Jean-Yves HENRY, région de RENNES.

État des lieux : 17 établissements - 17 correspondants - 150 visiteurs.

Participation à la JNP et interventions dans des établissements scolaires.

Délégué depuis juillet 2005, l'activité se développera en 2006.

10 - André DEYBER, région de STRASBOURG.

État des lieux : 14 établissements - 11 correspondants - 54 visiteurs.

1 réunion régionale (38 participants)

4 réunions de sections pour préparer le congrès. Articles dans la presse.

Projet de création de section en Lorraine.

11 - Région de TOULOUSE.

État des lieux : 16 établissements - 9 correspondants - 47 visiteurs.

12 - Région PARIS-ILE DE FRANCE-CENTRE.

État des lieux : 19 établissements : 16 correspondants - 223 visiteurs.

13 - OUTRE-MER

État des lieux : 14 établissements - 1 correspondant - 15 visiteurs.

VI - Les centres d'accueil.

L'ANVP gère trois centres d'accueil des familles, situés à Amiens, Béthune et Perpignan.

- La maison d'accueil d'Amiens fonctionne avec le concours d'un salarié et de quinze bénévoles. Elle est ouverte 5 jours par semaine et reçoit en moyenne 60 adultes et 15 enfants. Les locaux sont trop exigus pour répondre dans de bonnes conditions à la demande.

- L'accueil des familles de Béthune bénéficie de subventions modestes mais reçoit des dons importants.

En 2005, 5 401 personnes ont été reçues dont 4 103 adultes et 1 298 enfants. La maison est ouverte 5 jours sur 7 et fonctionne avec une équipe de 20 bénévoles. La population est essentiellement féminine, de nationalité française d'origine ou issue de pays du Maghreb. Les locaux sont satisfaisants.

- Ces deux accueils offrent des boissons, des biscuits, des friandises, gardent les enfants et sont des lieux d'écoute et de soutien moral.

- L'accueil des familles de détenus «Le Mas

Grando» à Perpignan a connu une année de travaux pour la mise en conformité des locaux.

Les familles les plus démunies, surtout des femmes avec enfants, sont accueillies pour hébergement. Elles viennent souvent de l'étranger, et restent donc plusieurs jours sur place. La maison est ouverte 24 h sur 24 h sauf le week-end et fonctionne avec 4 salariés et 4 bénévoles.

Une participation financière est demandée aux accueillis et adaptée aux possibilités de chacun.

- Dans les trois maisons d'accueil, les familles et proches apprécient d'y trouver un accompagnement et un réconfort moral en plus de l'accueil matériel qui améliore les conditions d'attente de parler.



VII - Les membres - Les visiteurs

En 2005, qui sont les membres de l'ANVP ?

En mai 2005, nous étions 1 296 membres dont 941 visiteurs. Au 1er janvier 2006, 1 242 membres dont 926 visiteurs, 316 membres associés (304 personnes physiques et 12 personnes morales).

Le nombre de visiteurs au 1er mars 2006 a légèrement diminué pour passer à 922. Après une légère hausse fin 2004 et début 2005, de nouveau cette baisse est inquiétante. Non pas parce que nous ne recrutons pas - 141 nouveaux adhérents en 2005 - mais parce que nous ne recrutons pas assez. En effet, le nombre de départs : démission, décès, radiation pour non paiement de la cotisation étant supérieur au nombre d'arrivées, le solde est négatif.

S'il est un sujet qui nécessite la mobilisation de tous, c'est certainement celui du recrutement.

D'autant plus que le nombre de personnes incarcérées, reste à un niveau élevé : au 1er mai 2005 : 59 563, au 1er janvier 2006 : 58 344, au 1er mai 2006 : 59 035.

Nous intervenons dans 140 établissements sur 188. Si nous ne tenons pas compte des 13 centres de semi-liberté, des 4 établissements d'outre-mer dont la capacité est inférieure à 20 détenus, il nous reste à être représentés dans 31 établissements dont 6 en outre-mer et 25 en métropole. A partir des derniers chiffres ANVP recensés, le ratio par région pénitentiaire est par ordre décroissant :

RENNES : 1 visiteur pour 34 détenus

DIJON : 1 pour 41

LILLE : 1 pour 45

LYON : 1 pour 53

PARIS : 1 pour 58

BORDEAUX : 1 pour 63

MARSEILLE : 1 pour 69

STRASBOURG : 1 pour 79

TOULOUSE : 1 pour 90

Soit un ratio global de 1 visiteur ANVP pour 64 détenus.

Sur les 14 établissements d'outre-mer, nous sommes présents dans 4 d'entre eux en particulier en GUADELOUPE, au centre pénitentiaire de BAIE MAHAULT, avec 10 visiteurs et un ratio de 1 visiteur pour 56 détenus.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre le ratio de 1 visiteur pour 20 personnes incarcérées et ce n'est pas la création de 2 156 places en 2005 qui peut nous laisser espérer une diminution du nombre d'incarcérations.

Les correspondants constatent que la moyenne d'âge des visiteurs est élevée et qu'il est difficile de sensibiliser les jeunes qui ne sont pas encore stabilisés dans leur vie familiale ou professionnelle.

Plusieurs ont dépassé l'âge limite d'agrément et continuent d'exercer avec la bienveillance de l'Administration Pénitentiaire. Faute de successeur, des correspondants poursuivent leur action mais attendent avec impatience la relève.

VIII - L'enquête auprès des correspondants

Les réponses au questionnaire.

L'enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire interrogeant sur :

- des données chiffrées,
- l'activité du correspondant, et ses relations avec le milieu environnant,
- les rapports entretenus avec les différents personnels et intervenants de l'établissement,
- les conditions de détention,
- les souhaits et propositions.

Cette dernière partie sera évoquée par le Président dans son rapport moral et d'orientation et devra faire l'objet d'une analyse spécifique.

Le dépouillement des 88 réponses qui m'ont été retournées témoigne de l'activité «de terrain», au plus près de la personne incarcérée et de ceux qui, bénévoles et professionnels, côtoient au quotidien les détenus.

La synthèse qui suit, en raison de l'aspect fragmentaire des réponses, ne permet pas d'en tirer des conclusions statistiques mathématiquement exactes ; on en déduit cependant des tendances relatives aux éléments qui ont été transmis.

La densité et la richesse du nombre de réponses nécessiterait un travail d'analyse en groupe pour exploiter toutes les idées exprimées.

On peut féliciter les correspondants de la région de Dijon qui ont répondu à 93% (13 sur 14), suivis de près par ceux de Lille à 88% (14 sur 16) !

Les tableaux de synthèse des données chiffrées, par direction régionale en indiquant chaque réponse, ont été remis aux délégués.

A titre d'exemple, ces tableaux donnent la moyenne globale de l'ensemble des réponses. Il est évident que pour chaque établissement, la dispersion peut être forte !

- Les chiffres renseignés sur la population carcérale mettent en évidence une surpopulation endémique dans les Maisons d'Arrêt, atteignant à titre d'exemple (la liste n'étant pas exhaustive) dans 2 cas plus de 250%, de 200 à 250% dans 5 cas, et entre 150 et 200% dans 6 cas .

- En particulier :
- Belfort 271%
 - Lyon 269%
 - Lons le Saunier 239%
 - Le Mans 235%
 - Limoges 223%
 - Orléans 202%
 - Bourg en Bresse 200%
 - Évreux 194%
 - Béthune 191%
 - Carcassonne 190 %
 - Nice 190%
 - Mulhouse 165%
 - Amiens 165%



Raphaël Bonte, président

La moyenne des quartiers «femmes» se situe autour des 107% et celle des quartiers «mineurs» autour des 92%, les places de «semi-liberté» n'étant pourvues qu'à 64%.

Les moyennes peuvent être atténuées par la prise en compte globale de l'ensemble des types d'établissements, Maisons d'Arrêt et Centres de détention.

Les établissements recensés représentent 37 293 personnes incarcérées, ainsi que 331 en semi-liberté. Sur les 88 réponses, 58 correspondants connaissent l'existence de PSE, qui concerneraient plus de 656 personnes ...

Au 1er janvier 2006, le nombre total annoncé par l'AP était de 871 PSE.

- Les visiteurs ANVP : Selon les 88 correspondants qui ont transmis des réponses, 703 visiteurs ANVP ont été répertoriés, et ils représentent 76% d'un total de visiteurs estimé à 931, pour lequel le ratio global ressort à 40 détenus par visiteur. Les visiteurs ANVP ont rencontré 3 210 détenus pour un total de 45 587 visites, ce qui donne une moyenne de 65 visites par visiteur ANVP, et 5 détenus visités par visiteur ANVP, mais ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé en raison de réponses incomplètes.

42% des correspondants qui se sont exprimés

estiment suffisant le nombre de visiteurs dans leur établissement et 25% pensent pouvoir recueillir des adhésions à l'ANVP parmi les visiteurs non adhérents.

- Les candidatures de nouveaux visiteurs sont souvent connues des correspondants, qui les reçoivent, les renseignent et assurent le suivi de la demande d'agrément et les accompagnent durant la période d'agrément provisoire.

Une vingtaine de correspondants disent être informés par le SPIP dès qu'il reçoit une candidature; néanmoins, un petit nombre ne l'est pas et le découvre par hasard.

13 échangent leur avis avec le CIP référent ou le DSPIP après avoir reçu un candidat.

7 correspondants invitent systématiquement tous les nouveaux visiteurs aux réunions ANVP.

Un accompagnement «en double» est parfois proposé lors de la

première visite. Cependant, des CIP s'opposent à cette démarche.

Dans la moitié des établissements les délais d'obtention des agréments diminuent, souvent grâce à la ténacité des correspondants qui n'hésitent pas à relancer régulièrement le DSPIP.

Dans une direction régionale, les visiteurs de certains établissements ont été suspendus d'autorisation de visite durant trois mois, jusqu'à la remise à jour de tous les agréments. L'intervention du Directeur Régional a permis de débloquer la situation, après sollicitation d'un président de section et du Délégué régional.

- 22 correspondants déclarent ne pas connaître de critères particuliers d'attribution de visiteurs aux détenus et vice-versa. Cependant, les demandes émanant de détenus isolés et sans visite, les jeunes sans parloir, ou détenus fragiles sont globalement satisfaites.

De même, des CIP attribuent des détenus en fonction de certaines compétences ou de l'expérience des visiteurs, par exemple selon :

- la pratique d'une langue étrangère,
- la sensibilité des uns et des autres (en fonction de la situation pénale, délits sexuels ...),
- la personnalité du détenu qui requiert un visiteur expérimenté,
- la disponibilité,
- le sexe ou l'âge ...

Pour d'autres, les attributions répondent uniquement à un ordre établi «administrativement».

Au C.P. de Toulon, un visiteur ne peut pas rencontrer plus de 5 détenus.

Beaucoup de correspondants, comme celui de

Montbéliard, se demandent si tout est fait pour que chaque détenu soit informé de la possibilité d'obtenir un visiteur.

A la M.A. de Bourges, les visiteurs essaient de rencontrer le plus d'entrants possibles et à la M.A. du Mans, les visites «flash» permettent de rencontrer les détenus incarcérés depuis deux mois.

A la M.A. de Lons-le-Saunier, des visiteurs rencontrent une fois par semaine les nouveaux entrants.

- L'activité du correspondant est essentielle pour dynamiser l'équipe des visiteurs de l'établissement;

- 60 ont des contacts réguliers par téléphone, courriels, et organisent des rencontres régulières ou à la demande, 3 correspondants déclarent ne réunir l'équipe de visiteurs qu'une seule fois par an.

- 2 déclarent ne pas avoir de contact avec les autres visiteurs.

- 6 «nouvellement promus correspondants» mettent en place progressivement des actions en direction des visiteurs et établissent peu à peu des «contacts stratégiques».

On relève le cas étonnant d'un correspondant qui ne connaît pas le nombre de visiteurs ANVP dans son établissement ...

- Des méthodes de recrutement existent : La méthode la plus fréquente est le bouche à oreille (citée 22 fois), puis la radio/télévision (15 fois) et la presse écrite (14 fois).

Les forums d'associations, les JNP, fournissent l'occasion d'une vitrine à l'ANVP : les contacts y sont nombreux, mais les retombées concrètes de candidatures sont souvent décevantes. Le principal impact de ces manifestations se mesure plus en en termes de connaissance de notre action en milieu carcéral et d'information sur ce milieu lui-même.

A Besançon, une rencontre annuelle avec un centre de recrutement associatif municipal est positive.

L'adhésion au Centre du Bénévolat est appréciée à Marseille, Muret, Châteauroux et Saint-Étienne.

4 correspondants ont une liste d'attente de candidats.

1 correspondant est préoccupé par le fait de ne pouvoir atteindre les personnes modestes dans les campagnes de recrutement.

A noter l'initiative de la section de Varennes-le-Grand qui offrira aux nouveaux visiteurs une adhésion gratuite d'un an à l'ANVP.

Enfin, 16 correspondants se satisfont des candidatures spontanées.

- 19 groupes de parole fonctionnent régulièrement : d'autres seront effectifs en 2006.

- Des formations des visiteurs ont eu lieu dans

27 établissements. Certains correspondants qualifient de formation les réunions de partage.

- Les obstacles à l'organisation de rencontres sont :
 - la dispersion géographique,
 - le manque de cohésion, ou le refus de réunions.
 - la taille réduite des équipes de 2 à 3 ou 4 visiteurs qui se voient de manière informelle et ne ressentent pas de nécessité de réunion (7 cas),

4 correspondants (seulement) indiquent transmettre régulièrement les informations venant de l'ANVP.

2 font part d'autres associations qui effectuent le même travail et qui rassemblent tous les visiteurs : (association War zav à la M.A. de Brest, et association Aviso à Villeneuve lès Maguelonne).

- L'activité du correspondant s'exerce aussi en direction du chef d'établissement, du SPIP et du délégué régional. Dans le cadre institutionnel, elle consiste en participation à des réunions : CLI, commission d'indigence, participation commune à des réunions organisées par des partenaires communs. De une fois par mois à une fois dans l'année, les situations sont très diverses. Il est à noter que les correspondants ou visiteurs membres d'une ASCS ont beaucoup plus d'occasion de rencontrer le chef d'établissement, le DSPIP et les autres intervenants et sont ainsi plus proche de la réalité carcérale.

Des manifestations conviviales : mutation de personnel, départ à la retraite, cérémonie des vœux sont aussi l'occasion d'entretenir des liens plus conviviaux. A l'unanimité, les délégués régionaux sont appréciés et les relations qualifiées de bonnes à excellentes.

- Le partenariat associatif est développé dans la majorité des établissements et les «alliances» multiformes. Des liens étroits associent les visiteurs de prison et les bénévoles des accueils de familles. De nombreux visiteurs sont membres accueillants de ces structures ou même tiennent des postes à responsabilités : président, trésorier...

La période de Noël réunit de nombreuses associations autour d'un projet de spectacle ou de distribution de colis aux personnes détenues. Les associations les plus souvent citées sont : l'ASCS, le Secours Catholique, la Croix Rouge, le Génépi, Auxilia, Emmaüs. Il n'est pas rare qu'un visiteur soit «multicarte».

- Les relations avec les élus sont peu mentionnées. Lorsqu'elles existent, c'est souvent une

manifestation qui en est à l'origine, comme une inauguration qui a donné lieu à un échange et dans les meilleurs cas, à une prise de rendez-vous. C'est aussi pour une demande de subvention. Les rencontres avec des parlementaires restent sporadiques.

- La Journée Nationale Prison est relatée comme un événement fédérateur autour de la question du monde carcéral. Les contacts sont nombreux mais les retombées se mesurent plus en terme de connaissance de ce qu'est un visiteur de prison qu'en terme de recrutement.

31 correspondants déclarent avoir été à l'initiative ou avoir participé activement à cette Journée (qui dans beaucoup d'endroits se déroule sur plusieurs jours). La création des GLCP est reconnue comme en facilitant l'organisation. Si 24 correspondants disent ne pas avoir participé, c'est parce que rien n'était organisé sur place. Les réponses ne permettent pas d'identifier le nombre de manifestations qui se sont déroulées sans la participation de l'ANVP.

Des correspondants demandent que le siège les aide pour l'organisation de manifestations, par des conseils relatifs à l'organisation et à la recherche de subventions.

- La presse et les médias en général sont de bons outils de diffusion de l'information et 35 correspondants y ont eu recours essentiellement à l'occasion de la Journée Nationale Prison ; 3 ont participé à des émissions télévisées.

- L'information et la sensibilisation du jeune public s'est réalisée 13 fois dans des établissements scolaires.

- Quelques initiatives originales au sein des établissements sont à signaler :

- Un livret de poésies réalisé par l'atelier écriture de la M.A. de Charleville-Mézières a été vendu au profit du téléthon.

- La tenue d'un stand ANVP au Marché de Noël par la section de Béthune, dans le cadre de la JNP.

- La recherche de subventions est une préoccupation : Les sections aimeraient aider financièrement les détenus indigents et prendre en charge une partie des frais engagés par les visiteurs (demande expresse de certains visiteurs et condition pour leur participation à des réunions ou au congrès).

Certaines municipalités et Conseils Généraux attribuent des subventions. Des contacts sont pris avec les Clubs services, mais sont rarement

positifs.

Pour résoudre ce sujet sensible, les correspondants souhaitent obtenir de la part du siège des conseils «une méthode pour obtenir des subventions».

- La qualité des relations entre les visiteurs et la direction, les personnels de surveillance, les SPIP, et les autres intervenants des établissements est globalement perçue comme satisfaisante.

- Sont citées les notions de : respect, confiance, mais également la nécessité de «diplomatie».

- Les rapports avec la direction sont qualifiés : excellents (16), très bons (19), bons ou corrects (35), distants (4), inexistant (3), en crise ouverte avec le directeur (1)

- Les rapports avec le personnel de surveillance sont également très satisfaisants : excellents (10), très bons (19), bons ou corrects (39)

- Des échanges avec les syndicats de surveillants ont lieu, notamment à Gradignan.

Bien que les relations puissent être différentes d'un visiteur à un autre, la majorité des correspondants constate une attitude qui évolue petit à petit dans un sens positif.

- Bien plus nuancées sont les réponses relatives aux rapports qui sont entretenus avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

- excellents (7), très bons (15), bons (22), variables selon les personnes (6),

- bons avec le Directeur mais moins avec les CIP (5), bons avec les CIP mais moins avec le Directeur (5), trop rares (4), difficiles et décevants (7), aucun contact (6), «exécrables» (1)

Finalement, lorsqu'il n'y a pas de bonne entente entre le Chef d'Établissement et le DSPIP, ou entre le DSPIP et les CIP, il est difficile au visiteur de se situer, et la plus grande neutralité est indispensable ...

Les correspondants jugent en général les CIP très susceptibles, et débordés par l'étendue de leurs tâches.

- La participation des visiteurs aux Associations SocioCulturelles et Sportives est variable.

23 correspondants déclarent qu'un membre de l'ANVP en fait partie comme membre du Bureau ou du CA,

9 sont invités aux réunions,

15 n'ont aucun contact,

12 correspondants reconnaissent ne pas avoir connaissance de l'existence d'une ASCS.

Le rôle de ces associations, en matière d'initiative et de financement, permettant une diversité des activités proposées aux personnes détenues est souligné, et leur disparition survenue dans certains établissements, comme à Clairvaux, Reims, Béthune est regrettée, car elle a entraîné la réduction voire la suppression d'activités. Le non renouvellement des emplois jeunes Justice se fait cruellement sentir.

Les situations de ces associations sont très contrastées : 4 ont été dissoutes en 2005, 3 sont moribondes, 3 redémarrent ... et 2 sont



Marie-Paule Héraud, secrétaire générale 2005/2006

«bâillonnées» par l'AP.

- Parmi les relations avec d'autres intervenants dans l'établissement, l'Aumônerie Catholique arrive en tête (citée 18 fois), puis les enseignants, le personnel médical (infirmière), le GENEPI, les Alcooliques Anonymes.

- Il ressort des contributions sur le thème des conditions de détention que les correspondants sont très attentifs à ce sujet (73 citations).

- Si 23 d'entre eux estiment les conditions matérielles bonnes, «sans problème», 41 correspondants déplorent le manque de travail proposé aux détenus. Les délais pour en obtenir un peuvent atteindre 12 mois. Quand il y en a, il est sous payé, irrégulier, peu valorisant et en inadéquation avec l'expérience que pouvait avoir le détenu avant son incarcération et aussi avec ce qu'il pourra trouver à sa sortie.

Le travail est considéré comme un moyen d'obtenir de quoi cantiner mais pas comme une activité contribuant à la réinsertion.

Dans certains cas, il est donné «à la tête du client» ou en récompense d'un bon comportement. Dans d'autres, il est recherché une équité de traitement comme à la MA de CHARLEVILLE-MEZIERES où, pour que chacun ait du travail, un atelier de conditionnement occupe la moitié des détenus pendant 15 jours et l'autre moitié la deuxième quinzaine. A de rares exceptions près, l'offre de travail est insuffisante et l'AP a parfois des difficultés à trouver des concessionnaires sérieux.

- Il en est de même pour l'accès à la formation des détenus, ni assez développée ni diversifiée (citée 35 fois). Les places pour accéder aux formations qualifiantes ne sont pas assez nombreuses.

- Dans 2 établissements, il y aurait du travail pour tous mais généralement il existe des listes d'attente pour le travail comme pour la formation ; et il n'est pas rare qu'en MA la personne soit libérée avant d'avoir obtenu satisfaction.

Dans certains établissements, travail et formation sont limités par l'exiguïté ou le manque de salles adaptées.

- La surpopulation est citée en 3ème position (14 fois). Elle engendre des problèmes dus à la promiscuité (non-fumeurs qui doivent partager la cellule avec des fumeurs – non respect de l'intimité) et d'accès aux activités ; elle ne concerne que les MA.

3 correspondants de MA estiment les conditions de détention «bonnes» malgré le surnombre.

- La vétusté des locaux est souvent associée à la surpopulation puisqu'elle concerne essentiellement les MA. Les deux facteurs ont des conséquences néfastes sur la salubrité des locaux,

et l'hygiène des personnes.

L'humidité, l'insuffisance de lumière (problèmes de vue), le manque de propreté (les détenus n'ont pas envie d'entretenir la cellule) sont signalés dans 13 établissements. Il y a un problème d'acariens à la MA de NIORT.

L'accès aux douches est encore globalement trop limité ; par manque de buanderie, des détenus, sans visite, doivent laver leur linge dans le lavabo à l'eau froide (citée 5 fois).

A noter qu'en quelques années, un effort important a été fait pour séparer, là où cela était possible, le coin toilettes du reste de la cellule.

- La quantité et la qualité de l'alimentation ont beaucoup diminué depuis que des sociétés privées ont repris la gestion (citée 5 fois). Globalement, beaucoup de détenus se plaignent de la nourriture, mais plusieurs correspondants soulignent la difficulté de se faire une opinion objective sur ce sujet.

Le prix des cantines est jugé trop élevé.

- 62 correspondants sur les 88 déclarent avoir eu connaissance de cas de tentatives de suicides ou de suicides, et ont relevé (non exhaustifs) 59 suicides et 335 tentatives. Les suicides se seraient produits essentiellement dans les Maisons d'Arrêt, alors que les tentatives concerneraient tous les types d'établissements.

- L'indigence est faible dans les établissements pour peines, par contre dans les Maisons d'Arrêt, on relève des taux déclarés allant jusqu'à 50% de la population carcérale. On peut estimer que 12% de la population tous types d'établissements confondus, est considérée comme indigente.

- L'accès aux soins est globalement convenable hormis les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous.

Par contre dans 13 établissements, les soins dentaires ne sont pas satisfaisants ; à la MA de NIORT, en 2006 il n'y aura plus de cabinet dentaire. On estime à 50 % le nombre de personnes entrées en détention qui nécessiteraient des soins dentaires.

Les correspondants sont 21 à constater le manque de moyens en psychologues et en psychiatres et le peu de prise en charge des problèmes d'addiction.

- Les activités culturelles et sportives sont très variables d'un établissement à l'autre. Elles peuvent être limitées par manque de locaux ou de moyens, ou mal adaptées aux détenus (dans 26 établissements). Elles manquent là où les ASCS sont peu actives ou ont disparu. Les établissements «extra-muros» bénéficient généralement d'espace ou d'équipement sportif de bonne qualité. Mais la correspondante du CD d'UZERCHE déplore qu'il n'y ait pas de sport le week-end.

- Les conditions de visite des familles ne semblent pas poser de problème particulier sauf ceux liés à l'éloignement et aux difficultés financières. Quelques cas particuliers, par exemple à la MA de LUYNES où les conditions se sont dégradées et ont pour conséquence que certaines familles ne peuvent même pas obtenir un parloir par semaine.

Enfin, pour terminer par une note positive, les établissements de DRAGUIGNAN et de BORGIO sont, paraît-il, bien appréciés par les détenus !

Les correspondants relèvent que dans de nombreux établissements, les efforts de l'Administration Pénitentiaire pour améliorer les conditions de détention sont fortement limités par le niveau des moyens qui leur est affecté.

En conclusion de ce rapport, je constate et je souligne l'engagement et l'investissement de chacun.

Je constate aussi que là où les équipes sont soudées, là où le partenariat associatif est effectif, là où les rapports avec les représentants de l'Administration Pénitentiaire sont corrects, la mission des visiteurs de prison est reconnue et de qualité.

Je constate également que des équipes ont besoin de se sentir soutenues et demandent à être accompagnées pour atteindre cette reconnaissance et cette qualité : c'est une attente envers le siège.

Il est nécessaire que le sentiment d'appartenance à l'ANVP, loin d'être incompatible avec un engagement individuel, soit une réalité pour chacun et qu'une volonté commune nous permette d'atteindre nos objectifs. ♦

La prochaine assemblée générale de l'ANVP se déroulera à Paris le dimanche 13 mai 2007.

Il est à noter qu'en 2007 le congrès se déroulera sur une seule journée avec l'assemblée générale et un colloque. Le traditionnel congrès de l'ANVP se déroulant sur un week-end, sera reconduit une année sur deux.

D'autre part, la journée des correspondants se déroulera la veille de l'assemblée générale, le samedi 12 mai 2007.

Rapport d'orientation présenté par Raphaël Bonte, président

Pourquoi un rapport d'orientation ? Vous venez déjà d'entendre deux rapports détaillés, rapport d'activité et rapport financier.

Il me semble pourtant utile de proposer à chacune et chacun d'entre vous, un texte pour stimuler notre réflexion commune, encourager le dialogue, et nous tourner vers l'avenir.

Nous sommes, en grande majorité, visiteurs de prison et notre première motivation est la visite aux personnes incarcérées. Notre démarche est très personnelle et nous sommes très différents les uns des autres. Adhérer à une association, y participer activement, ne vont pas de soi. Pour adhérer à une association, et y participer, il faut s'y sentir à l'aise et y trouver sens.

Pour s'y sentir à l'aise, nous devons y trouver un bon fonctionnement collectif et des valeurs communes : il dépend de chacun de nous de voir dans les autres visiteurs, les autres membres, aussi différents de nous-mêmes qu'ils puissent être, ce qu'ils ont de meilleur ; et de partager entre nous le meilleur de nous-mêmes pour progresser, et mieux assurer « l'aide morale et matérielle » que nous apportons aux personnes incarcérées. Si les instances nationales ne peuvent tout faire, elles ont une responsabilité particulière pour encourager, par effet d'exemplarité, ce bon fonctionnement collectif.

Pour y trouver sens, nous devons comprendre à quoi sert notre association, décider ensemble où nous souhaitons qu'elle aille, et, plus personnellement, sentir que chacun apporte sa pierre à un projet commun.

Pour ce faire, depuis l'an passé, l'ANVP a rédigé un programme annuel, mis en œuvre en vue d'un bilan en Assemblée générale, et a préparé, pour une orientation plus durable, un projet associatif.

Je commencerai donc par un bilan du programme de travail 2005-2006, tel que publié dans « La Lettre » d'octobre 2005 :

« préparer en vue de l'AG 2006 un projet associatif pluri-annuel » : il a été préparé de manière rigoureuse et concertée par un groupe de travail autour de Marie-Paule Héraud, secrétaire générale ; il vient d'être approuvé ;

« mieux faire fonctionner l'ANVP » : des deux DR vacantes l'an passé, l'une (Toulouse) est pourvue ; l'autre (Paris) ne l'est pas mais une dynamique a été lancée avec un travail collectif des correspondants sur le recrutement des visiteurs et sur les commissions de surveillance des établissements ; Fresnes et Lille ont retrouvé un correspondant ; les statuts et règlement intérieur, approuvés en AG voici déjà 2 ans, par contre sont toujours dans le circuit de validation administrative ; la convention pluriannuelle ANVP/AP a été diffusée aux correspondants mais elle semble manquer d'« accroche » au niveau local ;

« développer les aides aux personnes incarcérées grâce à une enveloppe du siège » : en novembre 2005, une enveloppe de 10.000 euros a été mise à disposition des sections et délégations régionales pour des aides aux personnes incarcérées, complétant les sommes attribuées en 2003 et non encore toutes consommées ;

« développer les relations interassociatives pour un engagement plus affirmé dans le débat public » : les liens inter-associatifs ont été nettement resserrés (cf. rapport d'activité) ; nous sommes intervenus plus souvent dans les médias même si cela a sans doute été insuffisamment ressenti ; nous avons pris position à plusieurs reprises ; la

participation du plus grand nombre à la préparation de nos prises de position reste à développer, à encourager ; « poursuivre l'effort engagé de communication interne et pour le recrutement » : depuis un an, deux numéros de « Jéricho », trois de « La Lettre », cela ne progresse pas assez ; le contenu semble jugé de qualité mais parfois un peu éloigné des préoccupations des visiteurs ; le site Internet par contre a été nettement amélioré, sa fréquentation est passée de 1.500 visites mensuelles à 4.500 ; la revue de presse diffusée par courriel est appréciée ; de nouvelles affiches, dépliants et banderoles ont été diffusés. De plus en plus de candidats visiteurs, souvent jeunes, arrivent via le site Internet ; pourtant, le nombre de nos membres continue de baisser : beaucoup de départs, et la pyramide des âges, nous imposent un recrutement nettement accru ; nous n'avons pas suffisamment avancé. Depuis mars, les correspondants se chargent désormais eux-mêmes, au lieu du siège, des entretiens et premiers contacts avec les candidats-visiteurs qui se manifestent au siège de l'association ; cela doit permettre un accueil plus personnalisé, plus adapté à la situation de chaque établissement, et encourager un fonctionnement d'équipe autour du correspondant ;

« relancer la dynamique de formation des visiteurs » : le nombre de personnes formées est remonté en 2005 par rapport à 2004, malgré la baisse que l'on espère provisoire des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports. Le questionnaire auprès des correspondants a confirmé une forte attente et aussi un souhait de montage des projets au plus près du terrain ; le siège est donc en appui, toute initiative est à encourager ; pour 2006 la demande de subvention au ministère inclut une demande sur les groupes de parole et la formation « prévention du suicide » ;

« préparer pour et avec les salariés un profil de poste pour chacun, des perspectives... » : l'objectif était, dans l'intérêt à la fois des salariés et de l'association, de clarifier les rôles et les responsabilités, notamment entre salariés et administrateurs. Nicolas Loeb, chargé de communication, a accepté la démarche et son rôle évolue avec un accompagnement plus important du bureau, et bientôt un comité de rédaction. Catherine Coérol, déléguée générale, salariée de l'ANVP depuis 1990, a décidé de démissionner de son poste, avec effet au 31 mars dernier ; je saluerais ici tout ce qu'en 15 ans et demi elle a apporté à l'association. Catherine a été remplacée au 1er avril par Danielle Lattes, mais, hélas, Danielle est décédée : un décès accidentel, brutal, douloureux, le 13 avril. Une nouvelle procédure de recrutement est en cours. En l'absence de secrétaire national salarié depuis le 13 avril, la préparation du Congrès a été assurée, solidairement, par les administrateurs, l'équipe régionale de Strasbourg, et par Nicolas. Qu'ils en soient tous remerciés.

« développer la prospective financière et diversifier nos sources de financement » : la démarche engagée cette année (cf. le rapport financier) sera amplifiée ; c'est primordial pour l'avenir.

Voilà pour le bilan de ce programme annuel.

Le programme 2006-2007 sera défini par le conseil d'administration, sur la base des 5 orientations du projet associatif, et en fonction notamment de nos échanges d'aujourd'hui, et des rapports des correspondants.

Je vous propose quelques pistes de travail :

le développement du rayonnement de notre association (orientations 1 à 4 du projet associatif) :

une diffusion large du projet associatif, de la motion, et, lorsqu'ils seront validés, des statuts et du règlement intérieur ;

des prises de position publiques plus nombreuses et préparées plus collectivement, compte tenu de notre expérience concrète ;

l'encouragement au recrutement en vue d'atteindre

l'objectif d'1 visiteur pour 20 personnes incarcérées : sur la base de ces prises de position, avec un site Internet encore amélioré, et un travail renforcé auprès de l'AP pour rendre effectif le droit de visite ; la poursuite des aides aux personnes incarcérées, mais sur financement surtout local, en encourageant au développement de sections plus vastes couvrant peu à peu l'essentiel du territoire, le financement national ne venant qu'en subsidiarité et sur des critères précis ; le développement progressif des échanges avec d'autres associations européennes ;

un fonctionnement toujours plus participatif (orientation 5) :

la réduction de l'impression de distance qui subsiste entre le siège et les autres niveaux de l'association : en encourageant toujours la prise de responsabilités et la circulation des informations, en améliorant le fonctionnement administratif, l'accueil et le conseil au siège ;

le travail en équipe à tous les niveaux ;

l'appui à la formation avec une diversification des contenus, notamment, si une demande suffisante se manifeste, la formation à l'exercice des responsabilités (à partir de 2007) ;

l'amélioration des supports d'information (« Jéricho », « La Lettre », site Internet) en stimulant les « remontées d'informations » et en créant un vrai comité de rédaction pour mieux gérer les contenus et la régularité de parution ;

un effort de meilleure participation à l'Assemblée Générale : celle-ci se déroulerait une année sur deux sur une seule journée à Paris, une année sur deux - comme cette année - en Congrès de 48 heures dans une région ; concrètement, la prochaine AG aurait lieu à Paris en mai 2007, la suivante dans la DR de Bordeaux en mai 2008 ; d'autre part la journée des correspondants aurait lieu le même week-end que l'AG lorsque celle-ci est à Paris, afin de rationaliser les déplacements et d'en limiter le coût ; elle aurait lieu à l'automne les autres années, peut-être écartée entre régions ; le conseil d'administration propose que dans ce cadre la prochaine journée des correspondants ait lieu, au lieu de l'automne 2006, lors du week-end de l'AG à Paris en mai 2007 ;

la diversification de nos recettes avec un groupe de travail actif, des résultats sont nécessaires si nous voulons assurer à terme nos projets et notre autonomie ; une attention particulière à la région Ile-de-France - Centre, qui est fondamentale pour la redynamisation de l'ensemble de notre association.

Au cours du débat qui suit :

Georges Audibert pense qu'il est plus réaliste de compter sur nos propres ressources (recrutement, notamment) pour développer les recettes.

Catherine Coérol trouve que l'on passe un peu à côté de l'objet de l'association ; elle a des questions sur le projet associatif : « l'important c'est l'action », « on n'entend plus beaucoup les mots « personnes détenues » lors des CA ».

Un consensus apparaît pour considérer comme très faible au regard de l'activité des membres de l'association, la subvention annuelle de l'AP.

Le conseil d'administration a décidé de prévoir désormais à chaque AG une motion de notre association, afin d'affirmer au public (via les médias, le site Internet, le ministère de la Justice, les parlementaires) nos convictions en vue d'une amélioration des conditions de vie et de l'accompagnement des personnes incarcérées. Des motions ont déjà été votées, à Nantes en 2003, à Chartres en 2004 : elles avaient été préparées à la hâte par un petit groupe en cours de Congrès. Cette année la motion a été préparée et vous est présentée par le conseil d'administration ; à l'avenir nous tâcherons d'être plus participatifs encore pour la préparation. ♦

RAPPORT FINANCIER 2005

Présenté par Philippe Lhermet, trésorier.



Philippe Lhermet, trésorier 2004-2006

Les comptes présentés ne concernent qu'une seule association : l'ANVP. Ils comprennent donc les opérations du siège, des 9 délégations régionales, des 63 sections et des trois centres d'accueil des familles. L'ensemble des opérations est consolidé au niveau national. En principe, les opérations de chaque entité sont équilibrées sauf pour le siège qui supporte des dépenses communes de l'association. Afin d'assurer une meilleure transparence, le siège s'est doté d'un budget pour 2005. Il vous est présenté en pièces annexes avec le projet de budget 2006. Notre association possède en pleine propriété quatre immeubles dont le principal, celui du siège a été acquis en 2000. Deux autres reçus en legs sont situés à Amiens et Tourcoing et font l'objet de baux consentis à des associations à vocation sociale. Un immeuble situé à Béthune est utilisé par l'ANVP pour accueillir les familles de détenus.

L'ANVP emploie sept salariés : deux à temps plein dont un en CDI et un contrat emploi jeune au siège, 5 à temps partiel dont un en CDI à Amiens et un en CDI de 30 heures à Perpignan ainsi que trois en CAE. La part des emplois aidés est donc importante et une éventuelle disparition de ces aides obligerait l'association à revoir son organisation et ses activités.

Les comptes de l'exercice 2005 ont été vérifiés par la SECNO agissant comme commissaire aux comptes. Pour la seconde fois, des vérifications ont porté sur pièces pour 6 comptabilités locales. Cette procédure sera reconduite au titre de 2006 pour d'autres comptabilités.

Les évolutions des comptes de résultats :

Le résultat (+ 65 752,58 euros) est positif car en 2005 nous avons réalisé le legs Brun qui nous a apporté 134 324 euros.

Ce résultat traduit plusieurs mouvements qu'il faut détailler :

Les produits évoluent en conséquence passant de 495 972 euros en 2004 à 634 976 euros en 2005. On remarque que les dons privés restent stables à 48 585 euros, en ôtant l'apport du legs Brun, de même que les cotisations et les dons des membres. L'apport des subventions des organismes publics évolue en raison de l'embauche de personnes en contrats aidés. Il faut noter que des subventions exceptionnelles ont été obtenues pour la mise en conformité sécurité du Mas Grand, elles ont le caractère de subventions d'investissement et ont été portées au passif du bilan pour 11 743 euros, les travaux ayant été immobilisés à l'actif pour 24 548 euros. Hors apport du legs Brun, nos produits n'ont évolué entre 2004 et 2005 que de 4 680 euros.

Les charges hors amortissement ont également augmenté globalement de 9 818 euros. Une baisse a affecté plus particulièrement à certaines dépenses :

- les frais de fonctionnement baissent de 3 880 euros.
- Les frais de réunions et formation de 3 479 euros.
- Les activités sociales baissent de 8 766 euros.

A l'inverse certaines dépenses ont augmenté :

- les frais salariaux de 7 743 euros qui correspondent à l'augmentation salariale accordée aux salariés du siège et à l'embauche de nouveaux contrats aidés.
- les frais de déplacements de 5 097 euros, cette augmentation traduit l'augmentation des réunions au siège qui sont remboursées aux participants : bureau et conseil d'administration, élaboration du projet associatif.
- la communication augmente de 2 868 euros.

Ainsi, nos produits ont progressé légèrement moins vite que nos charges (si on ôte l'apport du legs Brun et les dons en nature des membres, strictement compensés par les frais déclarés), on constate que, en 2004, notre déficit produits/charges s'est élevé à 42 358 euros et qu'en 2005, il s'est élevé à 47 497 euros. Nous vivons donc encore au dessus de nos moyens et nos réserves s'épuisent.

Bilan :

La structure financière de notre association reste saine avec 361 437 euros de fonds de roulement (287 610 en 2004), 555 356 euros de fonds propres, avant affectation du résultat 2005, et aucun endettement.

La trésorerie représente 90 % des dépenses d'une année hors amortissement et hors frais non remboursés déclarés par nos membres.

Les perspectives :

Nous avons à résoudre une équation qui consiste à augmenter nos recettes, faire baisser certaines dépenses de fonctionnement et augmenter nos interventions en faveur des détenus.

Augmenter nos recettes :

Nous avons décidé en 2005 une augmentation de cotisation qui va générer, en 2006, une nouvelle recette estimée à 5 400 euros. Par ailleurs, nous devons œuvrer à une augmentation du nombre de visiteurs et donc du potentiel de cotisant.

Nous devons dès 2006 faire augmenter les dons. D'une part, en sollicitant systématiquement les organismes publics, ce que ne font pas toutes les sections et d'autre part en sollicitant des tiers. Une campagne sera engagée dans ce sens en 2006. L'attention de l'association doit être appelée sur le mécanisme des réductions fiscales pour don. Comme le prévoit la loi, nous délivrons pour nos membres qui le demandent un certificat de déduction fiscale représentant le montant de leur frais de déplacement au titre de l'association. Ce montant est assimilé à un don. Il va permettre en 2005 une déduction fiscale de 66% de ce montant. Le montant total des certificats délivrés en 2005 s'élève à 199 966 euros, le montant des déductions fiscales obtenues par nos membres représentent donc 131 977 euros. Si 10 % de ce total était reversé par les bénéficiaires à l'ANVP cela représenterait un apport de 13 000 euros ! qui ferait d'ailleurs l'objet d'une déduction fiscale et réduirait ainsi le montant réel du don.

Enfin, nous devons engager une campagne de legs en sollicitant nos anciens membres. Le bureau élabore un projet de campagne de recueil de legs.

Nous devons également agir sur nos dépenses de fonctionnement.

Nous proposons de réduire les dépenses des assemblées générales et colloques, des frais divers de fonctionnement notamment les frais de téléphones et d'affranchissement en utilisant plus systématiquement le web. En réduisant les frais de déplacement par l'utilisation des réductions SNCF grâce à une meilleure gestion des agendas permettant de programmer à l'avance les déplacements.

Budget 2006 :

Le budget qui vous est présenté pour 2006 tient compte dans une certaine mesure de ces perspectives. ♦

| | 2004 | Budget 2005 | 2005 | Budget 2006 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| PRODUITS | | | | |
| Cotisations membres titulaires | 21 188,00 | 22 000,00 | 21 457,00 | 25 500,00 |
| Cotisations membres associés | 7 616,00 | 8 000,00 | 6 912,00 | 8 300,00 |
| Dons des membres | 11 315,12 | 10 000,00 | 11 447,00 | 20 000,00 |
| Dons en nature des membres | 190 803,00 | 190 000,00 | 199 966,00 | 200 000,00 |
| Dons et legs de biens | 48 939,28 | 112 000,00 | 180 909,40 | 50 000,00 |
| Quêtes privées | 2 094,54 | 3 000,00 | 2 298,64 | 3 000,00 |
| Subventions d'organismes publics | 156 146,99 | 165 000,00 | 164 223,67 | 160 000,00 |
| Dons d'organismes privés | 23 006,79 | 23 000,00 | 20 727,86 | 20 000,00 |
| Produits financiers | 5 453,12 | 5 400,00 | 4 174,29 | 4 000,00 |
| Contributions des participants (membres démissionnaires, anciens...) | 25 137,50 | 30 000,00 | 18 844,34 | 10 000,00 |
| Remboursements et divers | 4 272,26 | 4 300,00 | 4 016,19 | 4 000,00 |
| TOTAL DES PRODUITS | 495 972,60 | 572 700,00 | 495 972,60 | 504 800,00 |
| CHARGES | | | | |
| Frais de fonctionnement | | | | |
| Frais de personnel | 115 919,46 | 116 500,00 | 123 662,38 | 124 000,00 |
| Frais de déplacement | 14 565,67 | 15 000,00 | 19 662,40 | 15 000,00 |
| Frais destinés par membres et non remboursés | 190 803,00 | 190 000,00 | 199 966,00 | 200 000,00 |
| Equipements et travaux | 4 082,03 | 16 000,00 | 3 016,85 | 3 000,00 |
| Autres frais de fonctionnement | 58 947,57 | 50 000,00 | 55 067,18 | 53 000,00 |
| sous-total | 384 317,73 | 387 500,00 | 401 374,81 | 395 000,00 |
| Animation coordination des visiteurs | | | | |
| Assemblée générale, colloque | 18 610,82 | 25 000,00 | 20 749,91 | 11 000,00 |
| Reunions, formation, documentation | 33 205,22 | 30 000,00 | 29 726,05 | 30 000,00 |
| Bulletins (dont JERICHO) et comm. | 11 289,35 | 14 400,00 | 14 157,21 | 17 200,00 |
| sous-total | 63 105,39 | 69 400,00 | 64 633,17 | 58 200,00 |
| Activités sociales | | | | |
| Secours aux défunts, familles, sortants | 52 839,18 | 60 000,00 | 42 213,49 | 50 000,00 |
| Animation et vie culturelle des établissements | 33 772,20 | 30 000,00 | 31 486,16 | 30 000,00 |
| Vestiaires | 4 296,37 | 4 300,00 | 3 091,54 | |
| Autres aides | | | 5 349,95 | |
| sous-total | 90 907,75 | 94 300,00 | 82 141,14 | 80 000,00 |
| TOTAL DES CHARGES | 538 330,87 | 551 200,00 | 548 149,12 | 533 200,00 |
| Produits moins charges avant amort. | -42 358,27 | 21 500,00 | -86 827,27 | -28 400,00 |
| Amortis de conversion | | | | |
| Dotation aux amortissements | 21 895,48 | 25 000,00 | 21 074,69 | 21 500,00 |
| RÉSULTAT | -64 253,75 | -3 500,00 | -65 752,58 | -49 900,00 |

ANNEXES 2005

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2005 dont le total est de 660 154,82 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 65 752,58 euros ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application. Pour en faciliter la lecture, l'ANVP a choisi de présenter son compte de résultat selon une ventilation analytique correspondant à ses activités et non par référence aux rubriques du Plan Comptable Général. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (CRC règlement 04-06) l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils fixés à l'article L123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les méthodes de simplification propre aux PME qui consiste essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

L'application de ces nouvelles règles comptables est sans incidence sur le résultat 2005.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles 30 ans
- Agencements 15 ans
- Matériel de bureau et mobilier 4 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans.

1-2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2005 s'élève à 3 664,70 euros.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif ; en 2005 ce poste se monte à 180 909,00 euros, dont 134 324,00 euros correspondent à la dernière phase des encaissements au titre du legs reçu par l'Association.

1-4 FRAIS DE CONGRÈS

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 DONS EN NATURE DES MEMBRES

Frais déclarés par les membres et non remboursés : 199 966,00 euros

Ces frais évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI) donnent lieu à l'émission de reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP et sont présentés à la fois en produits sous la rubrique dons en nature des membres et en charges sous la rubrique frais déclarés par les membres et non remboursés.

2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (VALEUR BRUTE)

| | | Bilan au 31/12/2005 | | | | | |
|-------------------------|--|---------------------|-------------------|---------------------|--------------|------------|---------------------|
| | | 2005 | 2004 | Solde au 01/01/2005 | Augmentation | Diminution | Solde au 31/12/2005 |
| ACTIFS | | | | | | | |
| Immobilisations | | 493 289,67 | 468 741,18 | 45 734,71 | | | 45 734,71 |
| (-amortissements) | | 233 615,96 | 212 541,27 | 192 177,83 | | | 192 177,83 |
| valeur nette | | 259 673,71 | 256 199,91 | 186 992,59 | 24 548,49 | | 211 541,08 |
| Charges payées d'avance | | 2 798,27 | 2 917,25 | 12 603,51 | | | 12 603,51 |
| Produits à recevoir | | 23 390,00 | 23 111,47 | 31 232,54 | | | 31 232,54 |
| Valeurs mobilières | | 189 491,53 | 123 250,95 | 468 741,18 | 24 548,49 | | 493 289,67 |
| Liquidités | | 184 801,31 | 180 921,50 | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 660 154,82 | 586 401,08 | | | | |

2-2 Tableau de variations des amortissements

| | | | | Solde au 01/01/2005 | Augmentation | Diminution | Solde au 31/12/2005 |
|-----------------------|--|------------|-----------|---------------------|--------------|------------|---------------------|
| Immobilier | | 68 033,62 | 6 399,52 | 74 433,14 | | | 74 433,14 |
| Agencements | | 115 517,13 | 11 382,11 | 126 899,27 | | | 126 899,27 |
| Matériel informatique | | 12 053,31 | 275,05 | 12 328,36 | | | 12 328,36 |
| Mobilier | | 16 937,22 | 3 017,97 | 19 955,19 | | | 19 955,19 |
| Matériel de bureau | | 212 541,28 | 21 074,69 | 233 615,96 | | | 233 615,96 |

2-3 Tableau de variations des fonds propres

| | | | | Solde au 31/12/2004 | Augmentations | Diminutions | Solde au 31/12/2005 |
|---|--|-------------------|-------------------|---------------------|---------------|-------------|---------------------|
| Fonds associatif | | 325 412,49 | | 325 412,49 | | | 325 412,49 |
| Réserve statutaire | | 18 550,76 | | 18 550,76 | | | 18 550,76 |
| Réserve de trésorerie | | 64 028,59 | 9 770,18 | 54 258,41 | | | 54 258,41 |
| Réserve facultative | | 54 483,57 | 54 483,57 | 0 | | | 0 |
| Subventions et dons pour investissement | | 145 588,81 | 11 743,68 | 195,53 | | | 157 136,96 |
| Report à nouveau | | | | | | | |
| Résultat | | -64 253,75 | 130 006,33 | | | | 65 752,58 |

2-4 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an.

2-5 FONDS DÉDIÉS

Aucun engagement sur ressources affectées n'a été constaté à la clôture de l'exercice.

3- Complément d'informations relatif au compte de résultat 2005

| | Produits | Charges | Résultats |
|-------------------------|------------|------------|-----------|
| Résultat d'exploitation | 630 802,10 | 569 223,81 | 61 578,29 |
| Résultat financier | 4 174,29 | | 4 174,29 |
| Résultat courant | 634 976,39 | 569 223,81 | 65 752,58 |
| Résultat exceptionnel | | | |
| Résultat net comptable | 634 976,39 | 569 223,81 | 65 752,58 |

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élevaient comme suit en :

2004 : 4,5 / 2005 : 5

4-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Association n'a pas d'engagements donnés, ni d'engagements reçus.

4-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Elles correspondent au temps passé par un membre associé au suivi comptable de l'association et sont estimées à 6 000 euros.

Motion ANVP - Congrès de Strasbourg 2006

Nous, visiteurs de prison, membres de l'ANVP, réunis en Congrès national annuel à Strasbourg les 19, 20 et 21 mai 2006,

- exigeons l'application des nouvelles règles pénitentiaires européennes, votées à l'unanimité par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006.

En particulier (sur les 108 règles au total),

- nous demandons que soit respecté le principe de l'encellulement individuel (cf règle 18-5) ;
- nous demandons que l'autorisation de communiquer pour les personnes incarcérées, y compris par téléphone et aussi fréquemment que possible, avec leur famille, des tiers et des représentants d'organismes extérieurs soit assurée dans tous les établissements ; toute restriction ou surveillance des communications et des visites doit néanmoins autoriser un niveau minimal acceptable de contact (cf règles 24-1 et 24-2) ;
- nous demandons que les personnes incarcérées soient consultées régulièrement sur les différents aspects de la vie carcérale (cf règle 50) ;
- nous demandons que soit exercé de façon permanente un contrôle extérieur des prisons par un organisme compétent (cf règle 93-1) ;
- nous demandons la mise en place systématique d'une rémunération des personnes incarcérées lorsque celles-ci suivent une activité d'enseignement ou de formation (cf règle 105-4).

En tout état de cause,

- nous réaffirmons que la peine privative de liberté ne doit pas être la sanction de référence et qu'il convient d'envisager toute alternative à l'incarcération ; nous réaffirmons que, durant la période qui précède le jugement, le recours à la détention provisoire doit être exceptionnel ;
- nous nous prononçons contre la peine dite perpétuelle car celle-ci nie toute possibilité d'évolution de la personne sans résoudre la question de la récidive ; elle postule sa mort sociale ; nous demandons que les périodes de sûreté soient abolies car elles sont une négation du principe d'individualisation de la peine.

Lettre du ministre de la Justice

Le ministre de la Justice a envoyé à l'ANVP une lettre en réponse à la motion, dont voici l'essentiel : «(...) Je partage votre intérêt pour » (les RPE) «qui posent les principes fondamentaux que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont validé en début d'année.

Bien que ces recommandations ne présentant aucune valeur contraignante pour les Etats, elles constituent pour le ministère de la justice un outil de référence sur lequel l'administration pénitentiaire entend fonder son action.

A cet égard, le respect des règles pénitentiaires européennes est un objectif de l'administration pénitentiaire tant en ce qui concerne l'orientation de sa politique de modernisation, que dans ses pratiques professionnelles.

Ainsi, le développement des alternatives à l'incarcération, l'amélioration des relations avec l'extérieur comme l'étude d'un mécanisme de contrôle extérieur des prisons indépendant, figurent désormais parmi les priorités de cette administration.

Par ailleurs, une action de communication d'envergure est entreprise actuellement, afin que ces règles soient diffusées le plus largement possible et connues de l'ensemble des personnels.

En dernier lieu, l'administration pénitentiaire a entrepris un travail de recensement et d'analyse de l'ensemble des règles, de leur impact, afin de mieux évaluer la faisabilité de leur mise en oeuvre (...).

L'ANVP reste vigilante quant à l'application effective des RPE.

Directeur de publication : Raphaël Bonte

Comité de rédaction : Raphaël Bonte, Nicolas Loeb, Marie-Paule Maugis, Jean-Paul Ravet

Secrétaire de rédaction : Nicolas Loeb (anvpc@mfree.fr)

Réalisation et conception graphique : Nicolas Loeb

Impression : SOPEDI (01 69 53 61 10)

n° ISSN 1287-0900 - dépôt légal : à parution

Trimestriel édité par l'ANVP - prix au numéro : 2 € - abonnement : 7 €

La reprise des articles est soumise à autorisation de l'ANVP et sous réserve d'en indiquer la source.

Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires.

Association Nationale des Visiteurs de Prison

1 bis, rue de Paradis - 75010 Paris

Tél : 01 55 33 51 25 - Fax : 01 55 33 15 33 - anvpparis@mfree.fr - www.anvp.org

Courrier des lecteurs : courrierlecteur.anvp@mfree.fr

